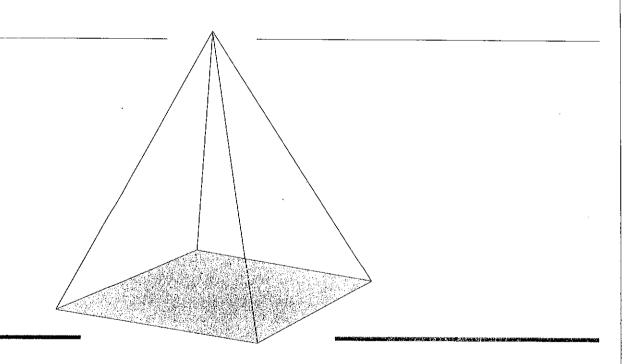
Le Système Educatif Scolaire et non-Scolaire en Martinique

Approche Monographique



Région Martinique

Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement



LE SYSTÈME EDUCATIF SCOLAIRE ET NON-SCOLAIRE EN MARTINIQUE

APPROCHE MONOGRAPHIQUE

Travaux réalisés par la Commission EDUCATION et FORMATION

Président : Vice-président : Secrétaire :

Jean-Yves ADELE Hippolyte CAYOL Roger BELLEMARE

Membres:

Jean BERNABE
Victorin DAVID
Yannes DUQUESNAY
Olympe FRANCIL
Emmanuel JOS
Serge MENIL
Norbert PALCY
Ernest SERAIN

Le mot du Président

Le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE), assemblée consultative auprès du Conseil Régional de la Martinique, a, dans le cadre de son pouvoir d'autosaisine, décidé, au cours de l'année 1988, de mener une réflexion sur le système éducatif en Martinique.

Le Comité apporte ainsi sa contribution à la réflexion sur l'école, la Commission Education-Formation du CCEE, à qui cette mission a été confiée, a adopté la démarche suivante :

D'abord un recensement de tous les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Ensuite, l'organisation de rencontres avec les responsables des services annexes de l'école.

Enfin, la réalisation d'une étude sur l'image de l'école en Martinique.

Toutes les données collectées, il a été convenu de rédiger, dans un premier temps, un dossier monographique sur les nombreuses composantes du système éducatif scolaire et non scolaire en Martinique (moyens disponibles, nature des activités, résultats,...).

Cette approche monographique du système éducatif ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Si tel était le cas, notre but ne serait pas atteint, et de plus nous aurons déçu tous ceux et celles qui spontanément ont accepté de collaborer à notre oeuvre. Qu'ils en soient ici profondément remerciés!

Si certaines des propositions que la commission eut souhaité exprimer dans cette étude ont le mérite d'exister, il importe immédiatement de préciser, qu'il ne nous est pas possible à l'heure actuelle de retarder la publication de ces travaux.

En effet, à l'heure où il est question du renouvellement du Comité, au terme de son mandat de 6 ans, nous souhaitons que la nouvelle équipe prenne en charge la mission de procéder à une analyse-diagnostic des différentes composantes du système éducatif, et de proposer des solutions et voies d'amélioration.

En un mot, il s'agira d'apporter la médication qu'impose le diagnostic de la présente étude. La encore, la collaboration et la contribution de tous sera nécessaire.

Préambule

Aujourd'hui, plus que jamais, l'éducation des hommes s'impose comme la première des ressources indispensables au développement économique, social et culturel.

Une récente confirmation, s'il en était besoin, vient du projet de Loi de finances pour l'année 1991 qui octroie pour la première fois au Ministère de l'Education Nationale, le budget le plus important de la Nation, avant celui du Ministère de la Défense.

A cela, il faudrait, pour prendre la véritable ampleur des efforts consentis dans ce domaine, ajouter les dépenses prévues pour la formation professionnelle et toutes les autres formes d'éducation.

Pourtant, si on reconnaît l'importance de la formation des hommes dans tous ses aspects, de nombreux et graves problèmes n'en sont pas moins manifestes au niveau de sa mise en œuvre (qualité, adéquation, répartition des moyens, etc.).

L'équation longtemps vérifiée "Instruction = Insertion professionnelle et sociale assurée" est depuis plusieurs années profondément remise en cause.

La Martinique, où les débuts de l'école laïque datent de la fin du XIXème siècle (1880/81), n'est pas épargnée par les difficultés du système scolaire, loin s'en faut.

L'étude sur l'image de l'école en Martinique (voir résumé page 24) commandée par le CCEE en 1989, tout en révélant que l'école est plutôt bien perçue par la population enquêtée (parents, élèves et anciens élèves), montre que pour 93 % d'entre elle l'échec scolaire existe.

Et à l'heure des nouvelles échéances, singulièrement européennes, les regards se tournent vers l'école, notamment pour trouver réponse aux graves questions qui se posent indéfiniment : sommes-nous prêts ? le serons-nous à temps ? comment briser le cercle infernal de l'échec, du chômage, de la délinquance, de la paupérisation ?

Beaucoup a déjà été dit dans ce domaine par les professionnels de l'éducation, mais hélas chacun dans son secteur particulier. Il importe de permettre aussi aux non-initiés quoiqu'intéressés (parents, professionnels d'autres branches, ...) de contribuer à la réflexion pour améliorer les performances de notre système Education-Formation.

Ce document, qui n'a pas d'autre ambition que de mettre à la disposition du public le plus large possible, une photographie de l'ensemble des composantes du système éducatif de la Martinique, base indispensable pour une réflexion approfondie de tous les partenaires concernés de la Région Martinique, se décompose comme suit :

1 - Le système éducatif scolaire (primaire, secondaire, supérieur, services annexes de l'école)

2 - Le système éducatif non-scolaire (formation professionnelle continue, apprentissage, éducation spécialisée, éducation populaire)

LE SYSTEME EDUCATIF SCOLAIRE ET NON-SCOLAIRE EN MARTINIQUE

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	page II
PREAMBULE	page III
PREMIERE PARTIE LE SYSTEME EDUCATIF SCOLAIRE	
Chapitre 1 - Analyse descriptive	page 2
Section 1 - L'enseignement public § 1 - Nombre d'établissements et de classes - Effectif et taux de scolarisation § 2 - Moyens en personnel § 3 - Résultats scolaires	page 3
Section 2 - L'enseignement privé	page 17
Section 3 - Les services annexes de l'éducation § 1 - La santé scolaire § 2 - Le transport scolaire § 3 - Le centre régional de documentation pédagogique Section 4 - L'enseignement supérieur § 1 - Les filières d'études et de recherche de l'université Antilles Guyane § 2 - Actions de formation continue de l'UAG § 3 - L'enseignement supérieur hors de l'UAG	page 19
Chapitre 2 - Présentation des principales problématiques liées à l'éducation scolaire	page 26
Section 1 - Programmes et rythmes scolaires § 1 - Ecole, culture et langues § 2 - Rythmes scolaires et apprentissage	page 28
Section 2 - L'échec scolaire : les différentes approches Section 3 - L'image de l'école : commentaires d'enquêtes	page 29 page 31

DEUXIEME PARTIE LE SYSTEME EDUCATIF NON-SCOLAIRE

Chapitre 1 - La formation professionnelle continue	page 34
Section 1 - Cadre de mise en œuvre de la politique de FPC § 1 - Cadre réglementaire	page 35
§ 2 - Cadre structurel : les établissements de formation en Martinique Section 2 - Approche globale des réalisations en matière de FPC § 1 - Le programme régional de FPC § 2 - Les actions directes de l'état en matière de FPC § 3 - La participation des entreprises	page 37
Section 3 - Analyse de cas § 1 - L'AFPA - Martinique § 2 - La formation professionnelle agricole § 3 - La formation à la CCIM	page 42
Chapitre 2 - L'apprentissage	page 50
Section 1 - L'apprentissage des métiers § 1 - Ressources § 2 - Fonctionnement - Résultats	page 52
Section 2 - L'apprentissage agricole § 1 - Ressources § 2 - Fonctionnement - Résultats	page 62
Section 3 - L'apprentissage maritime § 1 - Objectif et ressources § 2 - Fonctionnement - Résultats	page 64
Chapitre 3 - L'éducation spécialisée, surveillée et protégée	page 66
Section 1 - Les services administratifs chargés de l'étude des situation	ıs
individuelles et de l'orientation	page 67
Section 2 - Les établissements d'éducation spécialisée § 1 - Les institutions à caractère social § 2 - Les institutions pour handicapés § 3 - Les centres d'actions médicales et les clubs de prévention	page 68

Chapitre 4 - L'éducation populaire

page 70

Section 1 - Activités éducatives des fédérations et mouvements	page 71
§ 1 - La fédération des œuvres laïques	
§ 2 - La fédération départementale des foyers ruraux	
§ 3 - La fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture	
 Le Centre régional d'animation et de developpement 	
§ 4 - L'association départementale des francs et franches camarades	
§ 5 - Les centres d'établissement aux méthodes d'éducation active	
§ 6 - Autres mouvements	
Section 2 - Les universités populaires	page 75
§ 1 - L'université populaire de Fort de France	
§ 2 - Autres associations œuvrant dans le même domaine	
Section 3 - Les services et offices municipaux d'action culturelle	page 77
§ 1 - Le SERMAC	
§ 2 - Autres services municipaux et associations œuvrant dans le même do	maine

PREMIERE PARTIE

LE SYSTEME EDUCATIF SCOLAIRE

CHAPITRE I

Analyse descriptive

CHAPITRE II

Présentation des principales problématiques liées à l'éducation scolaire

CHAPITRE I

Analyse descriptive

Section 1 - L'enseignement public

Section 2 - L'enseignement privé

Section 3 - Les services annexes de l'éducation

Section 4 - L'enseignement supérieur

Section 1 - L'enseignement public

§ 1 - Nombre d'établissements et de classes

- Effectifs et taux de scolarisation

1- Cadre infrastructurel

La Martinique comptait, pour la rentrée 1989-1990, 335 établissements scolaires publics, répartis de la façon suivante:

1 - 276 établissements du premier degré, soient :

- 75 écoles maternelles (3 niveaux : "petits", "moyens", "grands")
- 201 écoles primaires (5 niveaux : CP, CE1, CE2, CM1, CM2, auxquels s'ajoutent des sections spéciales et enfantines dans certains cas).

2 - 42 collèges:

- 15 pour le district de Fort-de-France
- 16 pour le district du Marin
- 11 pour le district de Trinité

3 - 13 lycées professionnels (LP) et 2 lycées d'enseignement professionnel agricole (LEPA) :

- 6 LP dans la zone Centre : Batelière, Chateaubœuf, Cluny, Dillon, Pointe des Nègres, Lamentin
- 3 LP dans la zone Sud: François, Marin, Montgérald (au Marin)

- 3 LP dans la zone Nord : Lorrain, Saint-Pierre, Trinité

- 2 LEPA: "Croix Rivail" au Lamentin, "Four à Chaux" au Robert
- 1 LP en cours de construction à Rivière Salée

4 - 5 lycées de second cycle long :

- Lycée polyvalent d'Etat mixte de Bellevue, lycée Schælcher, lycée technique de la Pointe des Nègres, lycée technique de Beauséjour (Trinité) et le 5ème lycée d'Acajou

2 - Classes - Effectif - Taux d'encadrement et de scolarisation

Commentaires des tableaux et graphiques :

A la rentrée 1989, 3 919 classes (ou divisions) étaient à la disposition de l'ensemble des élèves martiniquais, soit 6 % de moins qu'il y a 5 ans (T 1).

Cette diminution ne concerne pas tous les niveaux puisque, si le primaire, le premier cycle (collèges) et le second cycle technique (CAP, BEP et Bac professionnel) voient leur nombre de classes régresser, il en va tout autrement du pré-élémentaire, des sections "spéciales" des LP (4ème et 3ème techno., CPPN, CEP) et du second cycle long.

Globalement, 91 513 élèves étaient comptabilisés à la rentrée 1989 contre 94 736 à la rentrée 1985. La diminution des effectifs, elle non plus n'est pas valable partout : sur la longue période de 1980 à 1989, les effectifs dans le premier degré et les collèges régressent alors que ceux des lycées augmentent (Tableau I-2 et graphiques I-1 et I-2).

On constate par ailleurs une augmentation, quoique souvent faible, du taux d'encadrement (mesuré par le nombre d'élèves par classe) sauf pour le pré-élementaire et les sections spéciales.

On peut toutefois noter que les taux d'encadrement observés en métropole sont, en général, moins favorables qu'en Martinique.

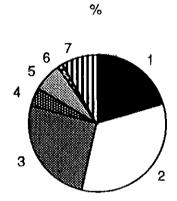
Enfin, dernier constat, la scolarisation entre 2 et 5 ans est plus forte en métropole.

En 1989, l'effectif des *élèves se répartissait selon les tableaux et graphiques suivants :

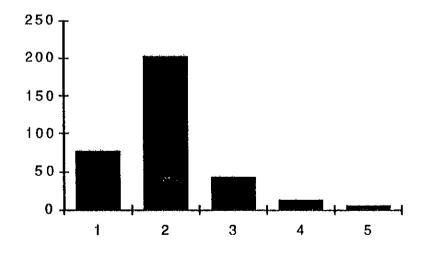
Tableau I-1 - Répartition des effectifs 1989

		Sections	%
	1	Pré-élémentaire	20
	2	CP à CM2	33
	3	6ème à 3ème	25
	4	4 ^{ème} Techno, CPPN, CPA, SES	4
1	5	CAP, BEP, Bac Pro	7
	6	3 et 4 ^{ème} Techno, CPPN, CEP	1
	7	2nde, 1 ^{ère} Terminale	8

Graphique I-1 - Répartition des effectifs 1989



Graphique I-1 bis - Nombre d'établissements scolaires en Martinique (rentrée 1989/90)



- 1 : Ecoles Maternelles 2 : Ecoles primaires
- 3 : Collèges
- 4: Lycées professionnels
- 5 : Lycées

Tableau I-2 - Nombre de classes (ou divisions), effectif et taux d'encadrement pour les rentrées 1985 et 1989

Niveaux		1985		1989		Var.85/89 (%)		Métrop.	
	Divisions		l'aux e.			Div. Effectif		Taux e.	
Pré-élem.	629	17 339	27,6	704	18 725	26,6	+ 12	+ 8	28
CP	327	6466		326	6584				
CEI	282	5854		273	6040				1 1
CEI	288	6114		264	6105				i i
CM1	328	6907		255	6035				
CM2	364	7407		254	5867		<u> </u>		
Sous-Total	1589	32748	20,6	1372	30631	22,3	- 14	- 7	22,8
Spécial	73	808	11,1	129	831	6,4	+ 77	+ 3	
Total 1er d.	2291	50895	23,8*	2205	50187	22,6*	- 4	- 1	ļ
б ^{ème}	305	7385		255	6195				
5ème	301	7667	ł	265	6453				
4ème	226	5380		205	4830				1 1
3ème	225	5321		212	5123				
Sous-Total	1069	25753	24,1	937	22601	24,1	- 12	- 12	
^{4ème} Techno	-	-		3	76				
CPPN	150	3153		76	1318		1]
CPA	11	343		25	604]
SES	116	1786		129	1970				
Total 1er	1346	31035	23,1	1170	26569	22,7	- 13	- 14	24,2
cycle									
1 CAP 3	43	1158		17	455				
2 CAP 3	45,5	1115		19,5	474				
3 CAP 3	47	976	1	24,5	579		1		
1 BEP-CAP2	74,5	1941		101,5	2622				
2 BEP-CAP 2	77	1889		79	2029				
1 Bac. Pro.	-	-		8,5	217		ì		
2 Bac. Pro.	287	7079	24,7	5,5 255,5	120	3 5 4	- 11	- 8	···
Sous-Total	20/	10/9	24,7	235,5	6496 591	25,4	<u> </u>	- 0	
4ème T. LP]			21	466		1	1	1
36me T. LP	6	120		1 7	24				1
CPPN LP	5	96		$\hat{2}$	48	1		ļ	
CEP	298	7295	34.5	<u> </u>		3 2 1	 		1 24
Total 2ème	298	1293	24,5	303,5	7625	25,1	+ 2	+ 5	24,
cycle court	72	1005	[1 01 5	0010		 	 	
2nde	72	1995	1	84,5	2749				
1çıc	78	1954		85	2483				
Terminale	64,5	1562		71	1900		1		
Total 2eme	214,5	5511	25,7	240,5	7132	29,7	+ 12	+ 29,4	31,4
cycle long			 	 	<u> </u>	!	 		-
TOTAL GENERAL	4149,5	94736	22,8	3910	91513	23,4	- 6	- 3	
CANTANDAMIN	1117,5	177730	1 22,0	12/17	1/1/1/	1 42,7	1 - 0		<u> </u>

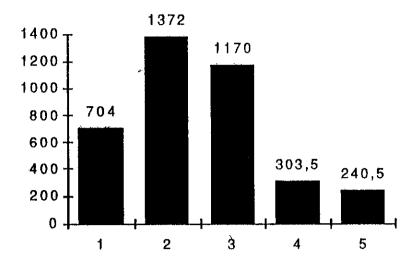
* hors sections spéciales

Taux e = Taux d'encadrement = nombre d'élèves par classe

3ème et 4ème T. = 3ème et 4ème Technologique

(Compléments d'information en annexes 1 à 4)

Graphique I-1 ter - Nombre de classes (ou divisions)(rentrée 1989-1990)



<u>Tableau I-3 - Taux de variation entre 1985 et 1989 du nombre de classes et de l'effectif</u>

		Nombre de classes	Effectif
1	ler degré (école primaire et maternelle)	- 4	- 1
2	1 ^{er} cycle, 2 ^{ème} degré (collèges)	- 13	- 14
3	2 ^{ème} cycle court (LP)	+ 2	+ 5
4	2 ^{ème} cycle long (lycées)	+ 12	+ 29

Graphique I-2 - Taux de variation entre 1985 et 1989 du nombre de classes et de l'effectif

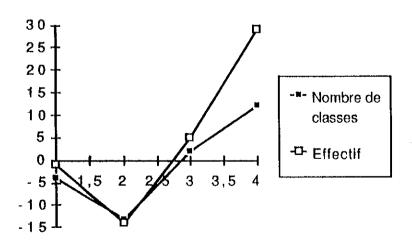


Tableau I-4 - Evolution des effectifs par degré et par cycle des rentrées de 1980 à 1989

		- 1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1	Ecoles maternelles Primaire	63345	60369	57121	54517	52375	50895	49992	49989	50024	50187
2	Collèges	31994	31096	30997	30696	29693	29249	28627	27477	26147	24599
3	Lycées Professionnels	6968	6939	7190	7202	7281	7295	7286	7324	7373	7625
4	Lycées	5385	5344	5516	5563	5418	5511	5810	6045	6654	7132
5	TOTAL	107692	103748	100824	97978	94767	92950	91715	90835	90198	89543

Graphique I-3 - Evolution de 1980 à 1989 de l'effectif par degré et par cycle

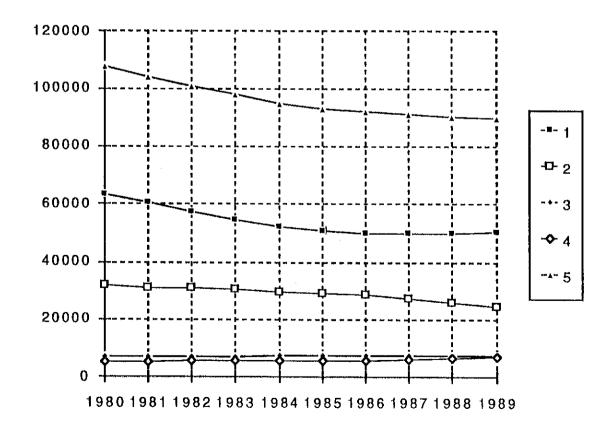


Tableau I-5 - Taux de scolarisation

	Age	Martinique 1989	Métropole 1987
1	2 ans	18,7	35,7
2	3 ans	90,5	96,2
3	4 ans	94,3	100
4	5 ans	96,4	99,8
5	6 ans	97,3	
6	7 ans	94,6	
7	8 ans	92,1	
8	9 ans	88,4	
9	10 ans	94,2	
10	11 ans	81,8	
11	12 ans	80,5	
12	13 ans	74,3	=
13	14 ans	74,1	
14	15 ans	75,7	
15	16 ans	65,6	
16	17 ans	55,2	
17	18 ans	37,3	
18	19 ans	24	
19	20 ans	5,6	
20	21 ans	2,3	
21	22 ans	0,7	

Graphique I-4 - Taux de scolarisation

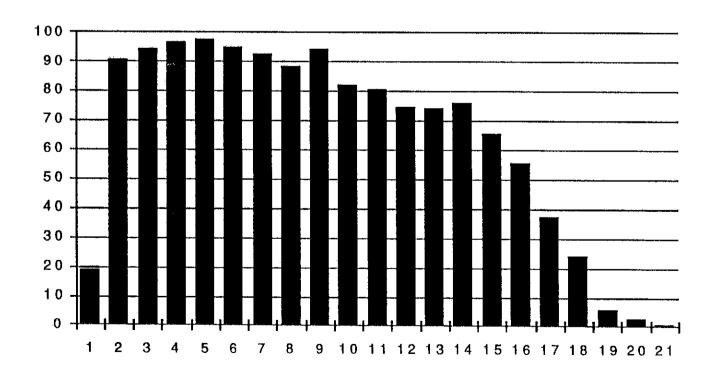
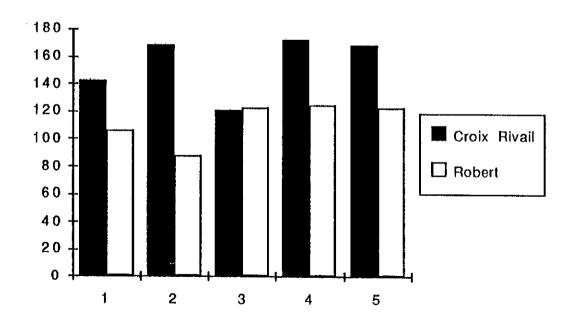


Tableau I-6 - Evolution des effectifs des établissements scolaires agricoles

	1	2	3	4	5
*	1983	1984	1985	1986	1987
A - LEPA de Croix-Rivail					
- BEPA 1 et 2 Horticulture	48	47	45	49	48
- BEPA 1 et 2 Agric./Elevage	23	44	50	58	55
- Seconde de détermination	15	16	26	17	16
- 1ère BTAO	26	26	-	21	21
- Terminale BTAO	30	35	-	27	28
Total 1	142	168	121	172	168
B - LEPA du Robert					***************************************
- Accueil	36	-		_	
- BEPA 1 et 2 Economie	30	47	64	64	
familiale et rurale					
- BEPA 1 et 2 Distribution	40	41	59	61	
produits agricoles					
Total 2	106	88	123	125	123
Total général	248	256	244	297	291

(Voir le parcours de formation initiale agricole en annexe 5)

Graphique I-4 bis - Evolution des effectifs des établissements scolaires agricoles



§ 2 - Moyens en personnel de l'enseignement public

La Martinique compte 6 500 enseignants dont 48 % exercent dans le premier degré et 52 % dans le second degré.

Concernant le second degré, les PEGC (Professeur d'Enseignement Général de Collège) constituent le corps le plus important (39 %), suivi du corps des professeurs de lycées professionnels (23 %).

Evolution de la formation des instituteurs :

- Jusqu'en 1975, recrutement sur concours à la fin de la troisième, après le BEPC. Les élèves instituteurs préparaient alors le bac au lycée en bénéficiant d'une bourse. Dès l'obtention du bac, ils suivaient une année de formation professionnelle sanctionnée par le CFEN (Certificat de Fin d'Etudes Normales).
- Un autre concours, passé après le bac, admettait les élèves-maîtres qui, après une année de formation professionnelle à l'École Normale (basée essentiellement sur des stages chez les maîtres d'application) étaient placés dans les écoles et avaient la charge d'une classe. La durée de la formation évolue et passe à 2 ans sans être véritablement repensée.
- Après 1975, seul le concours post-bac d'entrée en formation professionnelle sera maintenu. Parallèlement, en 1976, s'ouvre une section "déficients intellectuels" qui prépare les instituteurs à un CAP de l'enfance inadaptée. Cette section deviendra le CRFMA et préparera à 3 spécialisations à partir de 1980.
- En 1978 a lieu un recrutement massif d'élèves maîtres dits "suppléants éventuels" au niveau du bac 1^{ère} partie et du BE, en dehors de tout concours et sans formation initiale. Cette même année est installé un CRFPEGC option lettres.
- De 1980 à 1984, le recrutement se fait par concours interne. La formation s'étend sur 3 ans avec préparation d'un DEUG spécifique en 2^{ème} et en 3^{ème} année. En 1983, un concours spécial DEUG est ouvert et la formation sur 2 ans, dans ce cas, comporte 32 semaines à l'EN et 32 semaines sur le terrain.
- A partir de 1984, mise en place d'une formation de formateurs en collaboration avec les universités et les centres nationaux de formation de formateurs. La formation d'IDEN, et de leurs conseillers pédagogiques, particulièrement en informatique est également réalisée.
- Entre 1984 et 1986, un accord est signé avec l'UAG pour la préprofessionnalisation des DEUG et l'ouverture d'une unité de valeur préparant au concours.
- En 1986, le recrutement normal post DEUG se fait avec un nouveau programme de formation.
- Entre 1987 et 1988, on a comptabilisé 2950 semaines/stagiaires, soit 3,7 fois plus qu'entre 1983 et 1984.

Niveau de formation des PEGC

- 60,5 % d'entre eux ne sont pas titulaires d'un diplôme supérieur au bac.

- Cela met en exergue l'importance capitale que doit revêtir la formation continue des enseignants dans notre département et dans l'académie Antilles-Guyane en général.

Mise en place des MAFPEN :

- Depuis 1982, le Ministère de l'Education Nationale a créé des Missions Académiques à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (MAFPEN), définies "pour être le lieu d'élaboration d'une véritable politique de formation" de l'ensemble des enseignants de chaque académie.
- Il apparait après quelques années de pratique, qu'en Martinique en particulier, la MAFPEN "dénuée de tout pouvoir (concret) réel", n'est pas en mesure pour l'instant "de jouer avec l'efficacité nécessaire le rôle qui soit le sien". (Michel Louis Etats Généraux de l'UAG Décembre 1987).

- Par ailleurs, la formation des enseignants pose au moins trois problèmes :

- la mise sur pied de stages de formation toujours nouveaux et attractifs, soit par la nature des notions abordées, soit par l'originalité de la méthode pédagogique utilisée
- l'interêt d'une offre de formation très pratique : trop d'enseignants se plaignent de

l'inexpérience pratique des intervenants

- enfin, et c'est le plus important, l'incitation par des mesures concrètes, à la formation continue et à la recherche (bourses, ...), voire une obligation minimum de formation continue.

Tableau I-7 - Personnel enseignant du Premier Degré (1989/90)

Maternelle	706
Elémentaire	1511
Spécialisé	298
Remplacant titulaire	346
Décharge	155
Maître formateur	14
Autres	58
TOTAL	3088

Tableau I-8 - Personnel enseignant du Second Degré (1989/90)

Grade	Nombre	%
PEGC	1336	39,4
Adjoint d'enseignement	455	13,4
Professeur d'EPS	78	2,3
Charge d'enseignement EPS	144	4,2
PLP 1	726	21,4
PLP 2	72	2
Agrégés ou assimilés	74	2
Certifiés	493	15
Professeur techniques LT	5	0,15
Chargés d'enseignement	5	0,15
TOTAL	3388	100

Tableau I-9 - Niveau de formation (diplôme) des PEGC

Niveau atteint	%
BE	6
Bac	54,5
DEUG	24
Licence	10,5
Maîtrise	5
Total	100

Graphique I-5 - Niveau de formation (diplôme) des PEGC

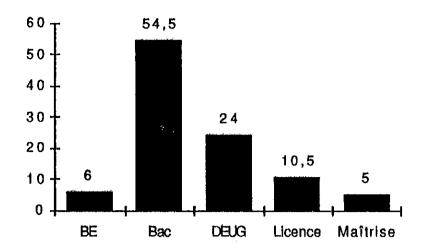


Tableau I-10 - Personnel administratif de l'Education Nationale

Personnel administratif	Effectif
- cadre A	49
- cadre B	74
- Cadre C/D	243
Total	366
Personnel de service	Effectif
- OP (ouvrier professionnel)	
- AS (agent spécialisé)	505,5
- laborantin	38
- divers	2
Total	726,5
Personnel médico-social	Effectif
- infirmier	33
- assistante sociale	15
Total	48
Maître d'internat et externat	328
Personnel de direction	117
Personnel d'inspection	20
TOTAL GENERAL	1605,5

§ 3 - Résultats de l'enseignement public

Thèmes

- orientation
- retard
- sorties du système scolaire
- résultats aux examens
- taux d'accès au baccalauréat

Commentaires des tableaux et graphiques :

- Le taux de redoublement en Martinique est environ le double de ce qu'il est en métropole, de la 6ème à la 1ère.
- Le retard scolaire touche déjà 15 % des élèves en CP, et atteint près de la moitié des effectifs en CM2, malgré les progrès réalisés. Les garçons, plus nombreux à l'école primaire que les filles, cumulent aussi plus de retard que celles-ci (58,4 % des garçons sont en retard en CM2 contre 47,9 % des filles en 1988).
- 25,3 % seulement des élèves entrés en 6^{ème} en 1983 se retrouvent en classe de préparation du bac (Terminale ou 2^{ème} année de bac professionnel) 6 ans après, soit en 1989. C'est un progrès par rapport aux années précédentes, mais qui reste timide.

Tableau I-11 - % d'élèves du CM2 passant en 6ème

Année	% Martinique	% Métropole
82-83	74	-
83-84	75,5	-
84-85	76	-
85-86	79	-
86-87	78	-
87-88	82	88
88-89	89	89

Tableau I-12 - Taux de redoublement dans le 1er degré (1988)

Niveaux	Martinique (%)	Métropole (%)
CP	15,5	10
CE1	9	6
CE2	9,1	6
CM1	10,8	6
CM2	11,6	6

Tableau I-13 - L'orientation dans le second degré (1er cycle et 2nd cycle long) en 1985 et 1988

Origine	<u> </u>	Affectations					
6è -	5è	Redoublants	CPPN/CPA		Sorties		
	•	4- 0					
1985	74,5	17,9	6,8		0,7		
1988	74,4	14,8	3,3		3,5		
Métrop.88	87,2	8,6	0,5		2,3		
5è -	4è	Redoublants	CPPN/CPA	4 ^è Techno	Sorties		
1.005	73.0	24,7	12,4	F 0	3,1		
1985	53,9	20,5	10,4	5,9	0,1		
1988	63,4	20,3 11,4	3,9	5,8	4,6		
Métrop.88	69,9			10,5			
4è.	3è	Redoublants	CPPN/CPA	4 ^è Techno	Sorties		
1005	72.1	18,4	2,1	ا ما	3,9		
1985	73,1	11,4	1,9	2,4	3,3		
1988	82,6	6,4	0,4	0,8 0,75	2,4		
Métrop.88 CPPN CPA-	89,9	Redoublants		T	Sorties		
CPPN CPA-		Redoublants	'	4 ^è Techno	Sorties		
1985		40,7		11,8	46,1		
1988		30,9		20,8	46,9		
Métrop.88		1 50,5		20,6	10,5		
3¢ _	2nde Lycée	Redoublants	BEP/CAP		Sorties		
"	2 Bytet						
1985	29,2	28,9	28,6		13,3		
1988	39,2	20,5	33,2		6,6		
Métrop.88	59,9	10,2	20,8	Į.	8,8		
2nde_	tère	Redoublants	LP		Sorties		
1	1						
1985	57,8	28,4	8,1		5,6		
1988	63,1	26,3	5,4	1	5,2		
Métrop.88	78,4	15,5	1,8		4,1		
jère_	Terminale	Redoublants	<u> </u>		Sortles		
1		1	ŀ	1			
1985	74,6	21,2	į .		4,1		
1988	77,7	21	1		4,1		
Métrop.88	84,2	11,6	<u> </u>		4		

Tableau I-14 - Retards scolaires dans l'enseignement primaire (1988/89)

		1988			
Niveaux	Avance	Age normal	Retard	Total	Retard
CP	2,7	81,7	15,5	100	17,9
CE1	3,2	72,9	23,9	100	27,5
CE2	2,8	65,8	31,3	100	35,2
CM1	2,8	56,6	40,6	100	43,1
CM2	4	49,8	46,2	100	53,2

Graphique I-6 - % d'élèves ayant 1 an de retard ou plus dans l'enseignement primaire pour la rentrée 1988 et 1989

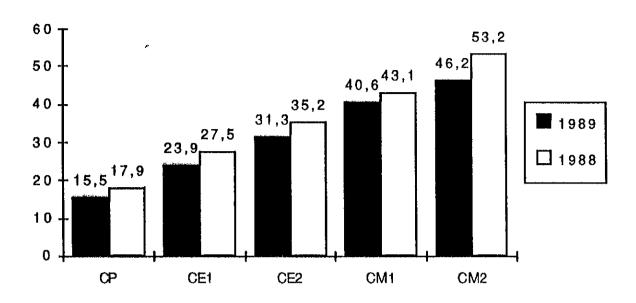


Tableau I-15 - Evolution de 1979 à 1988 du % d'élèves sortis du second degré sans formation ou en cours de formation (voir niveau scolaire de la population en annexe 3)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Années	<i>†</i> 9	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
%	15,5	14,7	15,2	11,3	12,1	12	10,3	8,9	8,3	7,8	7,4

Graphique I-6 - Evolution de 1979 à 1988 du % d'élèves sortis du second degré sans formation ou en cours de formation

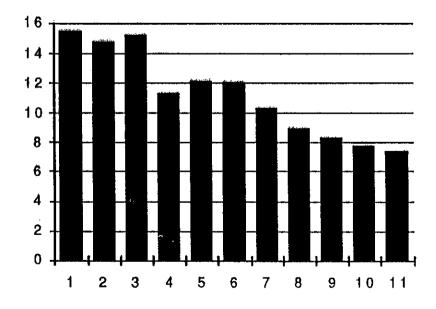


Tableau I-16 - Résultats aux examens en 1988 et 1990 (source INSEE / TER 89 et Rectorat)

Baccalauréats général et technique

					Tau	x de réuss	site (%)
	Cano	lidats	Re	çus	Mart	Martinique	
*Séries	1988	1990	1988	1990	1988	1990	1988
Bac A	464	485	302	324	65,1	66,8	70,5
Bac B	289	231	203	181	70,2	78,4	64,0
Bac C	95	134	86	116	90,5	86,6	79,9
Bac D + D'	302	271	228	216	75,5	79,7	71,6
Bac E	11	14	6	13	54,6	92,9	70,2
Total 1	1161	1135	825	850	71,1	74,9	70,6
Bac F	348	351	218	235	62,6	67,0	67,6
Bac G	866	1205	365	638	42,2	52,9	63,9
Total 2	1214	1556	583	873	48,0	56,1	65,9
Total 1 + 2	2375	2691	1408	1723	59,3	64,02	65,3

Tableau I - 17 - Evolution du taux de réussite au baccalauréat

	Année	BSD *	Technologique
1	1986	70,3	52,7
2	1987	61,3	60,7
3	1988	73,5	46,6
4	1989	77	53,3
5	1990	74,9	56,1

^{*} BSD: Baccalauréat Sections Diverses (A, B, C, D, D', E)

Graphique I-7 - Evolution du taux de réussite au baccalauréat

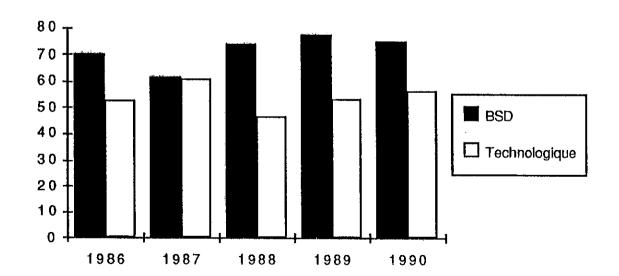


Tableau I - 18 - Taux d'accès de la 6ème au niveau du baccalauréat (général et professionnel)

Année	Effectif en 6 ^{ème}	Année	Effectif en Terminale et en 2 ^{ème} année de bac prof.	Taux d'accès
81-82	8059	87-88	1714	21,3
82-83	8233	88-89	1881	22,8
83-84	7994	89-90	2020	25,3

Tableau I - 19 - Résultats aux autres examens en 1988 et 1990 (source INSEE / TER 89 et Rectorat)

Séries	Candidats	Reçus	1988	% réussite 1990
Brevet des Collèges	5532	3088	55,8	55
CAP	5619	2093	37,3	54,1
BEP	2740	1153	48,1	61,1
CAP Agricole	67	36	53,7	
BEP Agricole	119	81	68,1	
BTA	25	24	96,0	
BTSA	13	9	69,2	

Tableau I - 20 - Résultats aux examens de l'enseignement technique (secteurs tertiaires et industriels - Session de 1989)

1 - CAP

	Présentés	Reçus	% de réussite
3ème année CAP 3 Public	2708	1669	62
3ème année CAP 3 Privé	210	80	38
CNED et formation continue	27	8	30
CF d'Apprentis	628	198	32
Candidats libres	901	283	31
TOTAL	4474	2238	50 *

* 1986 : 41 % * 1990 : 55 %

2 - BEP

	Présentés	Reçus	% de réussite
2ème année BEP Public	1769	1130	64
2ème année BEP Privé	236	85	36
Autres (FPC, App., CNED)	40	16	40
Candidats libres	440	109	25
IOTAI	2485	1340	54 *

* 1986 : 50 % * 1990 : 62 %

Section 2 - L'enseignement privé

- L'enseignement privé est assuré en Martinique par 21 établissements d'inégale importance (de 70 à 932 élèves à la rentrée 1988) :
 - . 8 sur 10 se trouvent à Fort-de-France
 - . 7 sur 10 sont des écoles confessionnelles

Commentaires du tableau 1-21

Enseignements	Effectifs %
1 ^{er} degré	43
2 nd degré	38
1 ^{er} et 2 nd degré	19

- Les effectifs de l'enseignement privé se situent principalement dans le primaire et dans le premier cycle (collège) : 30 %.

- L'enseignement privé représente 12,6 % des effectifs totaux (public ou privé) en second cycle long (lycées).

Tableau 1 - 21 a - Répartition des effectifs par niveau

	Cycles	Effectifs
1	Matemelle	821
2	Primaire	1918
3	Collège	1874
4	LP	565
5	Lycées	1026

Graphique I - 8 - Répartition des effectifs par niveau

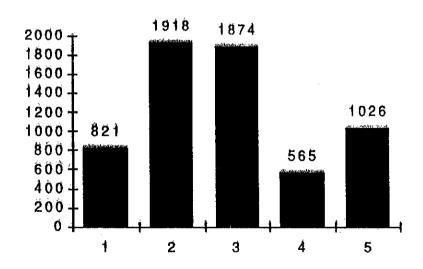
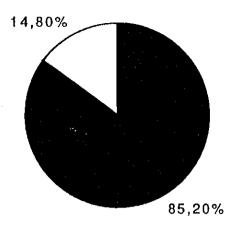


Tableau I - 21 b - Localisation des effectifs du privé

A 1 4 4 4 1	<u> </u>
Fort-de-France	85,20 %
Autres	14,80 %

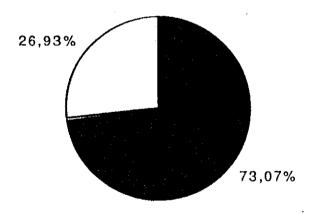
Graphique I - 9 - Localisation des effectifs du privé



<u>Tableau I - 21 c - Pourcentage des établissements confessionnels et non-confessionnels</u>

Etablissements confessionnels	73,07 %
Etablissements non-confessionnels	26,93 %

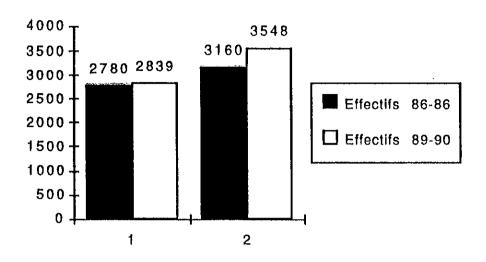
Graphique I - 10 - Pourcentage des établissements confessionnels et non-confessionnels



<u>Tableau I - 21 d - Effectifs et nombre de divisions des établissements privés années 1985/86 et 1989/90</u>

	Année 1	985/86	Année 1	989/90
	Nombre de divisions (ou demi-division)	Effectif	Nombre de divisions (ou demi-division)	Effectif
1er degré	110	2780	117	2839
2ème degré	157	3160	152,5	3548
TOTAL	267	5940	269,5	6387

Graphique I - 11 - Effectifs des établissements privés années 1985/86 et 1989/90



Graphique I - 12 - Nombre de divisions des établissements privés années 1985/86 et 1989/90

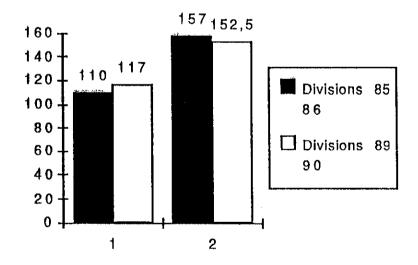
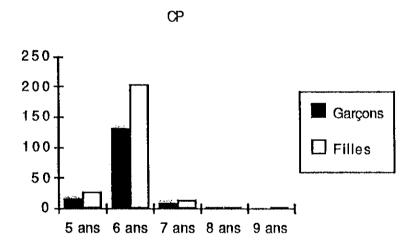
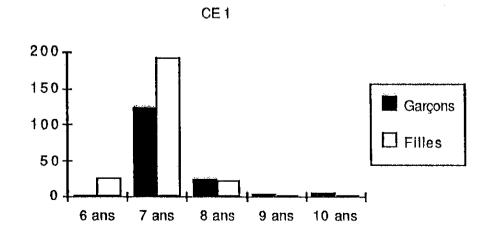


Tableau I - 21 e - Répartition par année de naissance, sexe et niveau d'enseignement des élèves de classes élémentaires du privé en 1989

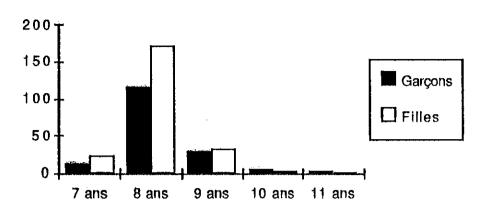
Age	Sexe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5 ans	G	14				
	F	26				
6 ans	G	130	5 26			
	F	204				
7 ans	G	8	123	13	_	
	F	13	192	23	1	
8 ans	G	1	24	115	7	
ļ	F	1	23	172	27	
9 ans	G	-	4	29	108	24
1	F	2	1	32	188	24
10 ans	G	<u> </u>	6	5	31	95
	F	1	1	3	30	147
11 ans	G			4	12	38
	F		1	2	4	37
12 ans	G				11	22
	F				3	13
13 ans	G					11
	F					3

Graphiques I - 13 - Répartition par année de naissance et sexe des élèves de classes élémentaires du privé en 1989 (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)

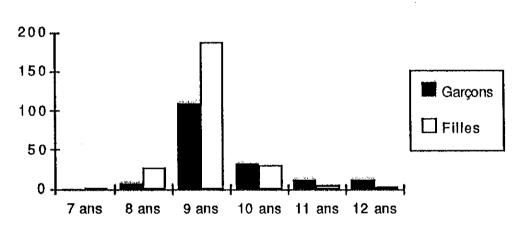








CM₁



CM₂

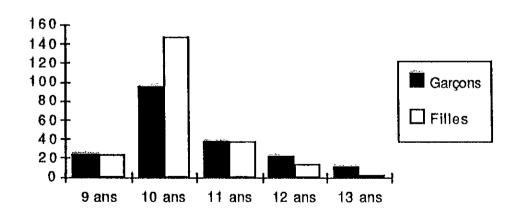


Tableau I - 21 f - Ecoles privées (rentrée 1988/1989)

Maternelle Primaire Collège LEP Lyc. Clas. Eff. Clas. Eff. Clas. Eff.	Etablissements	Type	Situation		Z	Nombre de classes et	de cla	sses et	effectif	if		Total effectif	Enseignements
Clas. Eff. Eff. Clas. Eff. Clas. Eff. Eff. Eff. Eff. Clas. Eff. Ef				Mate	rnelle	Prim	aire	C <u>01</u>	ège	Ę	Lyc.		
essionnelles Exole catholique Indianal St Joseph de Clumy Indianal St Joseph India				Clas.	Eff.				Eff.	Eff.	Eff.		
onage St Louis Ecole catholique F de F 2 43 10 200 14 399 106 168 916 mat St Joseph de Clumy Ecole catholique F de F 3 71 200 14 399 106 168 916 mat St Joseph de Clumy Ecole catholique F de F 3 71 9 227 465 19 928 e de Kerlys Ecole adventiste F de F 2 68 10 209 8 161 438 86 e de Kerlys Ecole adventiste Robert 2 68 10 209 8 161 438 86 e de Kerlys Ecole adventiste Robert 2 49 3 37 438 86 e maternelle "La Volière" Ecole adventiste F de F 5 124 11 229 8 123 114 49 riside Piper Loche catholique F de F 5 124 11 12	Confessionnelles		, ,										
ionmat St Joseph de Cluny Ecole catholique F de F 2 43 10 200 14 399 106 168 916 mair Collège de Ste Marie Ecole catholique F de F 3 71 9 227 20 465 19 982 e de Kerlys Ecole adventiste F de F 2 68 10 209 8 161 19 932 e de St Joseph Ecole adventiste F de F 2 68 10 209 8 161 49 932 e de St Joseph Ecole adventiste F de F 2 68 10 209 8 161 49 438 e maternelled'Horeb Ecole adventiste F de F 1 49 3 37 49 114 e maternelled'Horeb Ecole catholique F de F 1 32 11 292 8 123 441 trise de la Cathédrale Ecole catholique F de F 1 37 5 87 </td <td>- Patronage St Louis</td> <td>Ecole catholique</td> <td>FdeF</td> <td></td> <td></td> <td>G</td> <td>7</td> <td>· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>70</td> <td>1er degré</td>	- Patronage St Louis	Ecole catholique	FdeF			G	7	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				70	1er degré
mats St Joseph de Ciumy Ecole catholique F de F 3 71 9 227 298 maire Collège de Ste Marie Ecole adventiste F de F 2 68 10 209 8 161 438 e de St Joseph Ecole adventiste F de F 2 68 10 209 8 161 438 e de St Joseph Ecole adventiste F de F 2 49 3 37 5 86 114 49 e matermelled'Horeb Ecole adventiste F de F 2 49 3 3 61 114 49 e matermelled'Horeb Ecole adventiste F de F 2 49 110 202 8 123 114 49 e matermelled'Horeb Ecole adventiste F de F 5 124 110 102 228 8 123 449 trise de la Cathédrale Ecole catholique F de F 1 30 96 5 148 1 115<	- Pensionnat St Joseph de Cluny	Ecole catholique	FdeF	2	43	10	200	14	399	2	168	916	1er et 2nd degré
inaire Collège de Ste Marie Ecole catholique Ecole adventiste	- Externat St Joseph de Cluny	Ecole catholique	FdeF	ယ	71	9	227					298	1er degré
Ecole adventiste Fde F 2 68 10 209 8 161 438	- Séminaire Collège de Ste Marie	Ecole catholique	FdeF	ω	89	15	359	23	465		19	932	1er et 2nd degré
e de St Joseph Ecole adventiste St Joseph 1 49 3 37 86		Ecole adventiste	FdeF	2	86	10	209	∞	161			438	ler degré et ler cycle
e du Robert Ecole adventiste Robert 2 53 3 61 114 e matermelled'Horeb Ecole adventiste F de F 2 49 49 49 e matermelled'Horeb Ecole adventiste F de F 1 32 49 49 e matermelle "La Volière" Ecole catholique F de F 1 32 11 292 49 vent ND de la Délivrance Ecole catholique F de F 1 37 5 87 1124 461 e privée "La Ruche" Ecole catholique F de F 1 37 5 87 1124 224 Espérance Ecole adventiste Ste Luce 5 148 1 15 81 70 257 sonfessionnelles Non-confes. F de F 4 4 5 148 173 14 70 257 Ecole adventiste F de F 3 96 5 148 173 14 70 257	- Ecole de St Joseph	Ecole adventiste	St Joseph	H	49	ယ	37					88	1er degré
e matermelled'Horeb			Robert	2	53	ယ	61					114	1er degré
e matermelle "La Volière" Ecole adventiste l'étrise de la Cathédrale vent ND de la Délivrance e privée "La Ruche" Ecole catholique le Délivrance de la Cathédrale e privée "La Ruche" Ecole catholique le Délivrance de Conde catholique le Délivrance le Coole catholique le Délivrance de Monésie 4 110 10 228 8 123 8 123 8 446 124 110 10 228 8 123 8 123 8 124 114 70 224 124 110 10 228 8 123 8 123 8 124 114 15 124 124 124 124 124 124 124 124 124 124	 Ecole maternelled'Horeb 		FdeF	2	49							49	1er degré
trise de la Cathédrale Ecole catholique F de F 1 32 11 292 44 46 40 40 40 40 40 40	- Ecole maternelle "La Volière"	Ecole adventiste	FdeF	ΟI	124							124	1er degré
vent ND de la Délivrance Ecole catholique de privée "La Ruche" Ecole catholique catholique de privée "La Ruche" Mne Rouge de F de F 4 110 10 228 8 123 461 124 Espérance Ecole catholique de Monésie F de F 3 96 5 148 1 15 81 96 Espérance Ecole adventiste Ste Luce 5 148 1 15 81 96 244 Espérance Ecole adventiste Ste Luce 5 148 1 15 81 70 257 e de Monésie Pole adventiste F de F 5 4 5 148 1 15 81 70 257 ES Non-confes. F de F F de F 5 5 1 18 390 156 397 643 17 Non-confes. F de F 29 821 86 1918 86 123 123 123 123 123 123 123		Ecole catholique	FdeF	ш	32	1	292					324	1er degré
e privée "La Ruche" Ecole catholique F de F 1 37 5 87 148 244 Espérance Ecole catholique F de F 3 96 5 148 1 15 81 96 Espérance Ecole catholique F de F 3 96 5 148 1 15 81 96 Espérance Ecole adventiste Ste Luce F de F 8 173 14 70 257 Donfessionnelles Non-confes. F de F 5 5 5 5 5 5 5 5 5		Ecole catholique	Mne Rouge	4	110	10	228	<u></u>	123			461	ler degré et ler cycle
mat ND La Redoute Ecole catholique F de F 3 96 5 148 1 15 81 96 Espérance Ecole catholique F de F 3 96 5 148 1 15 81 96 sonfessionnelles Hon-confes. F de F 3 96 5 148 1 15 81 96 sonfessionnelles Non-confes. F de F 3 96 5 430 430 430 430 430 430 430 430 430 430 643 430 430 643 258 276 258 276 258 276 258 276 278 288 276 430 430 156 397 643 276 88 276 277 88 276 277 88 276 111 18 23 430 123 123 123 123 123 123 123 123 123		Ecole catholique	FdeF		37	GI	87					124	ler degré
Espérance Ecole catholique F de F 1 15 81 96 2 de Monésie Ecole adventiste Ste Luce 8 173 14 70 257 2 on fessionnelles Non-confes. F de F 23 430		Ecole catholique	FdeF	ω	96	51	148					244	1er degré
e de Monésie Ecole adventiste Ste Luce 8 173 14 70 257 confessionmelles Non-confes. F de F 23 430 </td <td>- LEP Espérance</td> <td>Ecole catholique</td> <td>FdeF</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>┙</td> <td>15</td> <td>81</td> <td></td> <td></td> <td>2nd degré</td>	- LEP Espérance	Ecole catholique	FdeF					┙	15	81			2nd degré
ES Non-confes. F de F 430 <		Ecole adventiste	Ste Luce					∞	173	14	70		2nd degré
ES Non-confes. F de F 23 430 <t< td=""><td>Non-confessionnelles</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>	Non-confessionnelles												
Non-confes. F de F	- COPES	Non-confes.	FdeF					23	430			430	1er cycle
Non-confes. F de F 1 18 258 276 278 279	- AMEP	Non-confes.	FdeF					ယ	8	156	397		2nd degré
Non-confes. F de F Non-confes. F	- IME	Non-confes.	FdeF					1—3	18		258		2nd degré
Non-confes. F de F Non-confes. F de F: 29 821 86 1918 86 1874 565 1026 6204 Confes.: 71 % F de F: 29 821 86 1918 86 1874 565 1026 6204 81 % 13 31 30 9 17 100 /1985	- AMET	Non-confes.	FdeF			•••				61	27		2nd cycle
Non-confes. F de F 29 821 86 1918 86 1874 565 1026 6204	- Cours Pigier	Non-confes.	FdeF					····		24	87		2nd cycle
Confes.:71 % F de F: 29 821 86 1918 86 1874 565 1026 81 % 13 31 30 9 17 1985 4 6 6,6 6,9 12,6	- Techno-compta	Non-confes.	FdeF							123			2nd cycle
13 31 30 9 17 +35 +12 6 6,6 6,9 12,6	21 établissements		F de F: 81 %	29	821		1918	86	1874	565	1026	6204	
+ 35 + 12 6,6 6,9	% effectif 1989				13		31		30	9	17	100	
4 6 6,6 6,9	•				+ 35		+ 12						
	% effectif privé 89/public + privé				4		6		6,6	6,9	12,6		,

Remarques:

On distingue deux statuts d'établissements scolaires privés. Il s'agit des établissements sous contrat simple et des établissements sous contrat d'association. En effet, les écoles sous contrat d'association bénéficient de certains avantages, notamment la rémunération du personnel enseignant par l'Etat, ainsi que la mise à disposition en tant que de besoin de fonctionnaires de l'Education Nationale.

Les statistiques relatives au personnel enseignant des établissements privés sont peu connues, compte tenu des différences de statuts. Cependant, le rectorat estime à environ 212 le nombre d'enseignants du privé.

Section 3 - Les services annexes de l'éducation

§ 1 - La santé scolaire

1 - Généralités

La prévention médicale et sociale constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter au besoin l'intervention précoce des thérapeutiques et soutiens nécessaires.

Les missions du service de santé consiste à :

- promouvoir la santé physique et mentale, développer une action sociale en faveur des jeunes d'âge scolaire, assurer une bonne insertion dans l'école.

- permettre aux enfants, aux adolescents d'entrer dans le monde des adultes avec les meilleures chances d'épanouissement professionnel et humain.

2 - Le service de santé scolaire en Martinique

Organisation:

Ce service est organisé par secteur. On en dénombre 20 pour la Martinique, dont certains regroupent plusieurs communes.

Dans chaque secteur, l'équipe doit être composée d'un médecin, d'un (e) infirmier (e), d'une secrétaire et d'un (e) assistant (e) social (e). Elle n'est pas complète dans tous les secteurs puisque l'équipe départementale comprenait en 1987, 20 médecins, 14 secrétaires, 12 infirmières, 12 adjoints et 12 assistantes sociales.

Réalisations :

- Le bilan des élèves de 5 à 6 ans est réalisé à 100 %.
- Le bilan d'orientation professionnelle pour les élèves de 5ème, 4ème, 3ème, CPPN et CPA orientés vers les lycées techniques et les LEP. Malheureusement, tous les secteurs n'ont pu fonctionner. Le service projette une consultation des élèves en 1ère année de lycée technique pour détecter les handicaps auditifs et visuels.
- L'examen à la demande qui diminue dans des secteurs et augmente dans d'autres, mais qui dénote une étroite collaboration entre le service de santé scolaire, les professeurs d'EPS et les conseillers d'éducation.
- Examen des enfants nécessitant un suivi particulier avec l'aide du médecin du travail, repérés dans les ateliers des établissements, les sections à risques. Ce travail représente un préalable à une étude des besoins par établissement. Les priorités qui ont été dégagées ont trait aux problèmes de bruit, aux mauvaises conditions d'hygiène individuelle et collective, aux mauvaises habitudes alimentaires.

En conclusion, parallèlement au service de santé scolaire, il faut signaler l'importance de la restauration scolaire.

Remarques:

On distingue deux statuts d'établissements scolaires privés. Il s'agit des établissements sous contrat simple et des établissements sous contrat d'association. En effet, les écoles sous contrat d'association bénéficient de certains avantages, notamment la rémunération du personnel enseignant par l'Etat, ainsi que la mise à disposition en tant que de besoin de fonctionnaires de l'Education Nationale.

Les statistiques relatives au personnel enseignant des établissements privés sont peu connues, compte tenu des différences de statuts. Cependant, le rectorat estime à environ 212 le nombre d'enseignants du privé.

Section 3 - Les services annexes de l'éducation

§ 1 - La santé scolaire

1 - Généralités

La prévention médicale et sociale constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter au besoin l'intervention précoce des thérapeutiques et soutiens nécessaires.

Les missions du service de santé consiste à :

- promouvoir la santé physique et mentale, développer une action sociale en faveur des jeunes d'âge scolaire, assurer une bonne insertion dans l'école.

- permettre aux enfants, aux adolescents d'entrer dans le monde des adultes avec les meilleures chances d'épanouissement professionnel et humain.

2 - Le service de santé scolaire en Martinique

Organisation:

Ce service est organisé par secteur. On en dénombre 20 pour la Martinique, dont certains regroupent plusieurs communes.

Dans chaque secteur, l'équipe doit être composée d'un médecin, d'un (e) infirmier (e), d'une secrétaire et d'un (e) assistant (e) social (e). Elle n'est pas complète dans tous les secteurs puisque l'équipe départementale comprenait en 1987, 20 médecins, 14 secrétaires, 12 infirmières, 12 adjoints et 12 assistantes sociales.

Réalisations :

- Le bilan des élèves de 5 à 6 ans est réalisé à 100 %.
- Le bilan d'orientation professionnelle pour les élèves de 5ème, 4ème, 3ème, CPPN et CPA orientés vers les lycées techniques et les LEP. Malheureusement, tous les secteurs n'ont pu fonctionner. Le service projette une consultation des élèves en 1ère année de lycée technique pour détecter les handicaps auditifs et visuels.
- L'examen à la demande qui diminue dans des secteurs et augmente dans d'autres, mais qui dénote une étroite collaboration entre le service de santé scolaire, les professeurs d'EPS et les conseillers d'éducation.
- Examen des enfants nécessitant un suivi particulier avec l'aide du médecin du travail, repérés dans les ateliers des établissements, les sections à risques. Ce travail représente un préalable à une étude des besoins par établissement. Les priorités qui ont été dégagées ont trait aux problèmes de bruit, aux mauvaises conditions d'hygiène individuelle et collective, aux mauvaises habitudes alimentaires.

En conclusion, parallèlement au service de santé scolaire, il faut signaler l'importance de la restauration scolaire.

Section 4 - L'enseignement supérieur

L'Université est désormais appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans un développement

socio-économique et culturel.

La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane bénéficient depuis huit ans déjà d'une université à part entière. La création de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) résulte de la mutation du centre universitaire Antilles-Guyane, qui en 1982 a été érigé en établissement public universitaire, avec les conséquences en compétences et en moyens que cela suppose.

Le tissu économique local montre chaque jour un besoin croissant en personnel très qualifié, notamment dans les techniques de pointe pour occuper les postes de cadres aussi bien dans la

fonction publique que dans le privé.

Développer l'enseignement supérieur est par conséquent d'une impérieuse nécessité.

§ 1 - Les filières d'étude et de recherche de l'UAG

Il faut d'emblée préciser que l'Université des Antilles et de la Guyane est, comme son nom l'indique, une université éclatée entre les trois départements français d'Amérique (1 en Guadeloupe à Fouillole, 1 en Guyane, et 1 en Martinique à Schœlcher). Chacun de ces centres est plus ou moins spécialisé; le campus de Fouillole se caractérise par la prédominance de la filière des sciences exactes, celui de Guyane par les techniques de pointe, et celui de la Martinique par les sciences humaines, sociales et juridiques et les lettres.

Tableau I-23 - Répartition de l'effectif des étudiants pour la rentrée 1989 selon L'unité de recherche et de formation (UFR) d'inscription

UFR	UAG	%	dont Martinique
Sciences juridiques et économiques	3341	54,5	1642 (49 %)
Lettres et sciences humaines	1851	30	1495 (81 %)
Sciences exactes	699	11	-
Institut Universitaire de Technologie	33	0,5	-
Médecine	146	2	68 (47 %)
Auditeurs libres	56	1	41 (73 %)
TOTAL	6126	100	3178 (52 %)

Le nombre d'étudiants inscrits à l'UAG a crû de 25 % entre 1984 et 1989. Cependant, cette croissance n'a pas la même importance selon les filières :

- Sciences juridiques et économiques + 10 %
- Lettres et sciences humaines + 24 %
- Sciences exactes + 47 %

Tableau I-24 - Diplômes universitaires préparés à l'UAG, nombre d'inscrits en Martinique et %

A - Sciences juridiques et économiques

Sciences juridiques et économiques	Martinique	% UAG
- Capacité en droit 1èfe année	244	41
- Capacité en droit 2ème année	20	38
- DEUG* droit 1ère année	335	41
- DEUG droit 2ème année	162	51
- Licence en droit	58	42
- Licence administration publique	74	100
- Maîtrise en droit	38	48
- DEA* administration publique outre-mer	57	100
- IEJ* prépa. concours de carrières judiciaires	23	100
- IPAG*	94	100
- DEUG sciences économiques 1ère année	259	45
- DEUG sciences économiques 2ème année	133	60
- Licence sciences économiques	80	44
- Maîtrise sciences économiques	44	54
- DESS* affaires caribéennes	20	100
- Doctorat en droit	1	33
- Doctorat en sciences économiques	-	0
- Doctorat en économie		0
Total	1642	49

B - Lettres et sciences humaines

Lettres et sciences humaines	Martinique	% UAG
- DEUG Lettres modernes 1ère année	74	76
- DEUG Lettres modernes 2ème année	52	84
- DEUG LVE* anglais 1ère année	268	87
- DEUG LVE anglais 2 ^{ème} année	145	79
- DEUG LVE espagnol 1ère année	65	89
- DEUG LVE espagnol 2ème année	39	80
- DEUG Sc. humaines - Histoire 1ère année	84	88
- DEUG Sc. humaines - Histoire 2 ^{éme} année	68	92
- DEUG Sc. humaines - Géographie 1ère année	37	100
- DEUG S. humaines - Géographie 2ème année.	13	93
- Licence en lettres modernes	81	68
- Licence en anglais	156	69
- Licence en histoire	79	78
- Licence en géographie	34	85
- Maîtrise en lettres modernes	57	79
- Maîtrise en anglais	60	87
- Maîtrise en histoire	55	83
- DEA Caraibe - Amérique Latine	41	100
- CAPES lettres modernes	28	51
- CAPES anglais	37	84
- Agrégation de lettres modernes	14	93
Total	1487	81

^{*} Voir liste des sigles

La Martinique accueillait pour la rentrée 1989-1990, 49 % des étudiants en sciences économiques et juridiques et 81 % des étudiants en lettres et sciences humaines.

Par contre, elle n'est pas du tout concernée par les sciences exactes et naturelles puisque c'est la Guadeloupe qui accueillait les 699 étudiants de la rentrée 89-90.

La Martinique accueille tout de même 68 internes d'hôpitaux dans le cadre du Centre Hospitalier Régional Universitaire, ainsi que 41 auditeurs libres.

Au total, la Martinique comptait sur son sol pour la rentrée 89-90, 3 178 étudiants inscrits en université.

Il faut signaler par ailleurs que la rentrée universitaire 1990 à l'UAG (Martinique, Guadeloupe, Guyane)) concerne 2 700 inscriptions en première année des différents diplômes, chiffre qui comprend les redoublements, les inscriptions d'anciens bâcheliers et d'élèves ayant obtenu leur bac hors de l'académie Antilles - Guyane, et bien sûr, les nouveaux bacheliers de l'académie qui sont au nombre de 4 037 (session de juillet 90).

Le personnel

L'Université est pénalisée par un sous-encadrement chronique, et en comparant les charges d'enseignement et le potentiel théorique d'encadrement résultant des postes budgétaires créés, on constate qu'actuellement, sur 31 disciplines enseignées, 68 % (soit 21) ont un taux d'encadrement inférieur ou égal à 50 % de la norme ministérielle.

Cette situation entraîne des charges supplémentaires du fait de la nécessité de faire appel à des missionnaires venus de la métropole (62 % pour l'UAG contre 24 % pour la moyenne nationale : poids des charges supplémentaires non définies dans le total des dépenses).

La situation apparaît comme plus préoccupante lorsque l'on sait que pour 120 postes budgétaires créés, il y a encore 25 postes vacants.

Les locaux

L'UAG est confrontée à de sérieux problèmes de locaux du fait, notamment, de la croissance rapide des effectifs et de l'extension des filières.

Sur la base des effectifs de l'année 1986-1987, et sachant qu'un étudiant en sciences exige 9,10 m² et les autres 3,10 m² (normes ministérielles), la comparaison des surfaces nécessaires et des surfaces existantes montre un déficit réel que permettent de mieux comprendre les résultats suivants :

Tableau I - 25 - Déficit en surface d'enseignement et de documentation (bibliothèque) (source : Etats Généraux UAG)

Etablissement *	Surface normative nécessaire	Surface réelle disponible	Déficit
UFR des Sciences Juridiques et Economiques Guadeloupe	3,10 x 1 502 = 4 658	2 135	2 521
UFR des Sciences Juridiques et Economiques Martinique (étudiants inscrits en Mque)	3,10 x 1 548 = 4 799	2 743	2 056
UFR des Lettres et Sciences Humaines Martinique (étudiants inscrits en Mque) (étudiants inscrits en FC)	3,10 x 921 = 2 855 3,10 x 200 = 620	2 313	1 162
UFR des Sciences Exactes et Naturelles Guadeloupe (étudiants inscrits en Sciences) (étudiants inscrits en Lettres) (étudiants inscrits en FC)	9,10 x 545 = 4 960 3,10 x 281 = 871 3,10 x 250 = 775	6 089	517
Total		13 280	6 256
Bibliothèque Universitaire - Section Guadeloupe - Section Martinique	1,5 x 2 578 = 3 867 1,5 x 2 669 = 4 000	798 1 089	3 069 2 911
Total		1 887	5 980

§ 2 -Autres actions de l'UAG

Parallèlement aux formations initiales, l'UAG coordonne et organise un certain nombre d'actions de formation continue dans le cadre de sa Mission à la Formation Continue, créée en 1976 (activités initiées d'abord à la Guadeloupe, puis étendues à la Martinique en 1979 et à la Guyane en 1980).

Les actions de formation en place en Martinique sont les suivantes (rentrée 1987) :

- Examen spécial d'entrée à l'Université (ESEU) A et B
- Culture Général (préparation aux concours de la catégorie A)
- Anglais (3 niveaux)
- Initiation à l'informatique
- Licence en sciences de l'éducation
- Nouvelles technologies et documentation

§ 3 - L'enseignement supérieur hors de l'UAG

1 - Les sections publiques de techniciens supérieurs

Elles se situent dans deux lycées (le lycée technique de la Pointe des Nègres et le lycée de Trinité) et concernent 8 filières (rentrée 1987).

Au lycée technique de la Pointe des Nègres :

- secrétariat de direction

- secrétariat trilingue

- bureautique et secrétariat

- comptabilité et gestion

- électronique

- électrotechnique

Au lycée de Trinité:

adjoint technique en bâtiment

- maintenance

Soit 18 divisions pour 380 élèves pour la rentrée 1987.

2 - L'enseignement supérieur privé

Il se développe depuis peu, prenant la forme soit de sections de techniciens supérieurs (AMEP), soit de formations longues de niveau Bac + notamment dans le domaine du marketing.

Conclusion au Chapitre I

Connaître les caractéristiques objectives de l'école à travers les chiffres n'est pas un but en soi. Cette étape ne prend véritablement son sens que si elle est suivie d'une analyse en profondeur permettant, par corrélation entre les divers éléments de base, de porter un diagnostic sur l'ensemble du système éducatif. Dans l'attente du tome 2 de cette étude, le chapitre qui suit présente les principales problématiques liées à l'éducation scolaire.

CHAPITRE II

Présentation des principales problématiques liées à l'éducation scolaire

Introduction

Section 1 - Programmes et rythmes scolaires

Section 2 - L'échec scolaire : les différentes approches

Section 3 - L'image de l'école : commentaires d'enquêtes

Introduction

Le fonctionnement du système scolaire dans l'Académie Antilles-Guyane en général, et en Martinique en particulier, est à la source d'un certain nombre de débats qui ont pour objet d'évaluer le système, en établissant un diagnostic partiel (sur un aspect particulier) ou global.

Les problèmes fondamentaux identifiés concernent :

- les moyens humains : insuffisance de certaines catégories de personnel ; niveau de formation ; problèmes liés à la formation continue, ...

- les filières : problème d'adaptation aux besoins de l'économie locale, ...

- la concertation entre les divers acteurs (élèves, parents, enseignants, personnel administratif, élus locaux), et l'image de l'école

- les rythmes scolaires

- les programmes et les relations entre école et culture

- la problématique de l'échec scolaire qui renvoie, d'une part à l'ensemble des problèmes ci-dessous évoqués, et, d'autre part, aux moyens en place ou à mettre en place en matière de suivi des résultats.

A ce sujet, on peut d'ores et déjà signaler les projets révélés par le Recteur de l'Académie :

- mise en place d'un observatoire de la réussite scolaire

- création d'un observatoire rectoral des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel

- évaluation systématique et concertée des zones d'éducation prioritaire.

Il ne s'agit pas, pour l'instant de passer en revue la totalité des aspects particuliers, thème qui fera l'objet d'un autre document où seront confrontés de façon systématique les ambitions du système et les résultats.

Le récent colloque (juillet 90) intitulé "Education, Personnalité, Responsabilité" organisé par le CCEE de la Réunion et auquel participaient les trois CCEE des Antilles et de la Guyane, a permis une première synthèse de toutes les contributions visant à l'amélioration de l'éducation dans les régions d'outre-mer.

Pour l'heure, trois thèmes seront abordés :

- les programmes et les rythmes scolaires`
- l'échec scolaire
- l'image de l'école.

Section 1 - Programmes et rythmes scolaires

C'est de la pédagogie qu'il est ici question. Le concept renvoie à un grand nombre d'interrogations parmi lesquelles, notamment, la question de la langue et de la culture en général, et celle des rythmes scolaires.

§ 1 - Ecole, culture et langues

Il est généralement admis qu'entre la Martinique et la métropole existe une distance culturelle significative. La pratique constante et généralisée de deux langues par les élèves martiniquais est déjà un premier aspect fondamental des particularités culturelles locales.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de faire de l'introduction du créole à l'école une panacée ou un fléau. mais de considérer la pratique d'une langue indigène pour les sujets martiniquais comme une donnée

centrale de la question pédagogique.

C'est ainsi que le créole est présenté comme un outil pédagogique et un moyen d'ouvrir

l'enseignement sur la culture et l'histoire de nos pays.

Les expériences d'introduction partielle du créole à l'école menées dans l'Académie, ou l'expérience généralisée aux Seychelles peuvent permettre de faire un premier bilan à ce sujet.

La réalité de la co-existence de deux langues n'est jusqu'à présent guère prise en compte dans

l'Académie.

On peut toutefois noter la résolution prise par le recteur pour l'ouverture de l'école sur son environnement caribéen : intensification des actions commencées, tels les échanges d'enseignants, les stages de perfectionnement pour les professeurs de français des pays anglophones, la préparation d'un ouvrage d'apprentissage du français - langue étrangère, ...

Dans cet esprit d'ouverture, l'expérience commencée l'an dernier de l'apprentissage précoce des

langues étrangères à l'école élémentaire prend tout son sens.

§ 2 - Rythmes scolaires et apprentissage

L'observation et l'expérimentation ont mis en évidence que l'attention et la disponibilité mentale des sujets-enfants sont notoirement affectées par une durée longue des plages de veille.

L'étude des rythmes est particulièrement complexe et une typologie des alternances veille/sommeil est rendue difficile par la variété des comportements individuels. Toutefois, de grandes catégories

par âge ont pu être développées.

Il semble que, dans ce domaine, la souplesse soit de plus en plus de mise dans les écoles ; les enfants qui s'assoupissent sont moins réprimandés qu'auparavant. Cependant, si les horaires ont été modifiés pour permettre un rythme plus adapté aux différents âges, la cellule familiale a également son rôle à jouer dans l'adaptation aux besoins de l'enfant : les sujets qui arrivent fatigués ou quasiendormis dès le matin sont encore trop nombreux.

Section 2 - L'échec scolaire : les différentes approches

Dans sa conférence de rentrée scolaire 1990/91, le recteur s'est exprimée en ces termes : "Depuis que je suis à la tête de cette académie, j'entends très souvent, trop souvent peut-être parler de l'échec scolaire. S'il est vrai que le taux de réussite est insuffisant, et il est toujours insuffisant, il existe des incertitudes sur ses causes et sur sa mesure. Chacun a une vision partielle de l'échec et tend à la généralisation en fonction des objectifs qu'il poursuit. Cependant, il est vrai que la Martinique exprime une sélectivité très supérieure à celle de la Guadeloupe et de la Guyane. Par ailleurs, le taux de passage en lycée professionnel est supérieur à la moyenne nationale. Et pourtant, l'académie des Antilles et de la Guyane est la quatrième académie la mieux dotée pour l'encadrement des élèves. Vous voyez que les choses ne sont pas si simples et qu'il y a là un problème qui mérite d'être bien étudié."

Les propos du recteur ont une formulation apaisante. Toutefois, le malaise est bien là, et l'étude sur

l'image de l'école (section 3) en a montré l'importance subjective.

Pourtant, les causes de l'échec scolaire ont trop souvent été recherchées sur le plan "physique" de l'école, les aspects matériels et quantitatifs de l'échec scolaire ont survécu, dans les esprits, à la modernisation et aux efforts entrepris par les collectivités pour doter notre région d'un outil éducatif moderne et fonctionnel.

Certainement, beaucoup reste à faire, et la vétusté relative des locaux, héritage lourd de la décentralisation, est pour les collectivités locales, un problème constant de gestion;

Mais les études les plus récentes sur l'échec scolaire dans les régions d'outre-mer ont montré assez clairement l'importance des facteurs socio-culturels et humains.

L'étude menée par un groupe de chercheurs du CEPI * est particulièrement éclairante à ce propos.

En effet, elle révèle que les résultats des élèves métropolitains sont en moyenne de 25 % supérieurs à ceux obtenus dans notre académie. Elle nous apprend, en outre, comme c'est d'ailleurs le cas en métropole, que les plus ou moins bons résultats scolaires "dépendent étroitement de la plus ou moins grande quantité ou qualité de l'investissement en argent, en temps et en intérêt des élèves et de leurs parents dans l'instruction scolaire ainsi que dans l'appropriation des instruments d'accès à la culture dominante."

Les études de Pierre Bourdieu et de son équipe confirment tout-à-fait ce point de vue, autrement dit l'école avec tout ce qu'elle investit pour garantir l'égalité des chances, s'arrête pour ainsi dire à la "sonnerie de sortie".

Toute l'expérience et le vécu de l'élève hors de l'école conditionnent pourtant ses résultats scolaires.

Il faut donc en tenir compte et se donner les moyens d'influer sur l'environnement de l'école, sur l'apprentissage "hors classe", en particulier par le vecteur audio-visuel (télévision).

Les moyens d'étendre l'apprentissage, de susciter une dynamique, une pédagogie du temps-loisirs, du temps libre, prend ici un sens nouveau. Toutefois, les acteurs principaux à ce niveau sont les élèves et les parents d'élèves.

Pourtant, il faut noter que malgré les efforts faits dans ce sens par l'association des parents d'élèves pour participer à la gestion de l'école, comme c'est notamment l'objectif du décret n° 85-502 du 13 mai 1985, les résultats en ce domaine ne sont pas très satisfaisants.

Les rapports famille/école sont, pour une grande part, trop conflictuels et marqués du sceau de l'incompréhension. "Moins on les voit, mieux on se porte, disent carrément certains enseignants en parlant des parents. La communauté scolaire reproche surtout aux parents leur mode de participation. Les parents présents, quelquefois trop présents, sont généralement issus de milieux plus favorisés. Ils formulent leurs propres exigences pour leurs enfants ... Ils refusent l'échec de leur progéniture et prennent d'assaut l'institution scolaire incapable, à leurs yeux, de faire réussir leurs enfants. Certains vont jusqu'à "agresser" l'enseignant souvent seul face aux familles, bouc émissaire quand les échecs scolaires se multiplient ...

D'autres enseignants reprochent au plus grand nombre leur manque d'intérêt pour la scolarité de leurs enfants, voire même leur indifférence : "il faut beaucoup insister pour qu'ils répondent à une convocation."

(Intervention de Mme E. Edouard Durizot lors du Colloque des CCEE à la Réunion.)

Or la collaboration parents/enseignants est un axe important de l'amélioration des performances scolaires.

Dans cette optique, le rôle d'un animateur scolaire, en renfort du rôle des parents souvent indisponibles ou démunis face à leur tâche, est une proposition pertinente.

Le malaise scolaire aux Antilles est également nourri par la distance culturelle évoquée en section 1, qui provoque chez de nombreux élèves, principalement créolophones, une profonde indifférence à l'égard de l'enseignement dispensé en français.

C'est ainsi qu'une institutrice martiniquaise rapportait "(...) que seulement 20 % de ses élèves donnait à la question : pourquoi viens-tu à l'école?, la réponse : pour s'instruire."

Il y a là une grave altération de l'image de l'école dans nos régions, sujet à contrecarrer l'efficacité de l'enseignement dispensé.

D'autres causes d'échec scolaire ont été évoquées au fil du discours sur l'école. Notamment, de nombreuses personnes concernées font grief au système scolaire français sa trop grande hiérarchisation, administrative et pédagogique.

D'une part, la "...hiérarchie réglée minutieusement de l'élève au ministre, ne favorise pas le plein épanouissement et la participation effective et constructive des différents membres qui la composent." (Edouard Durizot)

D'autre part, la succession des niveaux à atteindre obligatoirement dans le cycle annuel pour gravir les paliers de l'école ne reflètent pas la façon dont un enfant apprend en réalité.

Ainsi le recteur de l'académie Antilles-Guyane proposait "... de substituer à ce rythme très normatif une organisation souple, fondée sur des cycles de plusieurs années. Les années regroupées dans ces cycles constituent des itinéraires cohérents, dotés d'objectifs clairs, que les élèves peuvent parcourir à des vitesses différentes. Le cycle des apprentissages premiers se terminent à 5 ans.

Les deux cycles suivants (respectivement le cycle des apprentissages de 5 à 8 ans et le cycle des approfondissements de 8 à 12 ans) sont, en règle générale, d'une durée de 3 ans. Mais certains élèves peuvent les parcourir en 2 ans et d'autres en 4 ans. L'intérêt de cette organisation est de suivre l'enfant dans son apprentissage. Dans cette optique, les redoublements, sont limités à des situations particulières. "(Conférence de presse, rentrée 90/91)

En conclusion, l'échec scolaire n'est ni une fatalité, ni une particularité de l'école martiniquaise, il existe aussi bien en métropole qu'ailleurs. Ses causes, de mieux en mieux connues, sont aggravées en Martinique et produisent ainsi des effets plus décevants. Mais l'école recèle de moyens importants pour le combattre et améliorer les performances de jeunes martiniquais (animation scolaire, soutien des parents, adaptation pédagogique au sein des PAE et des ZEP, notamment).

Section 3 - L'image de l'école : commentaires d'enquêtes

Il s'agit de faire ressortir les principaux résultats d'une enquête réalisée pour le compte du CCEE, et datant de 1989, auprès de 296 témoins actifs de l'école répartis comme suit :

- 89 anciens élèves
- 70 élèves
- 110 parents
- 27 parents d'enfants handicapés

D'une façon générale, on constate que les parents sont plutôt satisfaits du sytème scolaire, les élèves plutôt critiques et les anciens élèves, plutôt contestataires vis-à-vis de ce même système.

Les missions de l'école, selon les enquêtés sont au nombre de trois :

- fonction d'apprentissages sociaux (socialisation)
- fonction d'apprentissages scolaires (savoirs et savoir-faire)
- fonction de formation de l'homme (savoir-être)

D'autres résultats se dégagent de l'enquête :

- les horaires sont "bien" (80 %)
- les programmes sont adaptés ou plutôt adaptés (75 %)
- le métier d'enseignant est pénible (78 %)
- la compétence, la bonne formation et la grande conscience professionnelle des enseignants sont reconnues par les parents (82 à 89 %), moins par les élèves (68 à 70 %), et encore moins par les anciens élèves (56 à 62 %).
- l'échec scolaire existe (93 %)
- Satisfaits de l'école ?
 - . parents: 74 %
 - . élèves : 36 %
 - . anciens élèves : 29 %

Conclusion de l'étude sur l'image de l'école

En conclusion, il apparaît que:

- les anciens élèves sont assez sévères avec l'école et le système scolaire
- les parents sont les plus "optimistes", la responsabilité de l'échec incombe à l'élève et le système n'est pas remis en cause
- les élèves semblent soulever un problème d'environnement familial
- l'enseignement technique semble apprécié.

DEUXIEME PARTIE

LE SYSTEME EDUCATIF

NON-SCOLAIRE

Introduction

CHAPITRE I La Formation Professionnelle Continue

CHAPITRE II L'Apprentissage

CHAPITRE III L'Education spécialisée, surveillée et protégée

CHAPITRE IV L'Education populaire

Introduction

Sous cette expression, "Système éducatif non-scolaire", ont été regroupées :

- la Formation Professionnelle Continue (FPC);
- la formation en apprentissage;
- la formation initiale (générale ou professionnelle) réalisée hors de l'école¹ à l'attention d'un public difficile ou handicapé : il s'agit de l'éducation spécialisée et surveillée ;
- enfin, toutes les formes d'éducation de l'homme qui se pratiquent, quelque soit l'âge, parallèlement à la formation continue ou à l'activité professionnelle : on parle alors d'éducation populaire.

Il convient de préciser d'une manière générale, que les missions dévolues à l'éducation hors de l'école sont de quatre ordres :

- donner une seconde chance à ceux qui n'ont pu passé avec succès le stade de l'école, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle;
- adapter les savoirs et les savoir-faire des travailleurs aux nouvelles exigences économiques et techniques, et favoriser leur promotion sociale;
- permettre aux publics en difficulté de se former dans un cadre adapté à leur handicap;
- remédier aux insuffisances du système scolaire (notamment en matière de formation sociale, culturelle, ...) ou compléter ses apports.

Une description des différents organismes intervenant dans ce système d'éducation sera donc développée par la présentation de leurs principaux établissements. Toutefois, une approche exhaustive a pu être réalisée uniquement en ce qui concerne la formation professionnelle continue.

^{1 -} N'est pas pris en compte, ici, l'éducation en milieu familial dont l'impact ne peut être mesuré que par enquête.

CHAPITRE I

La Formation Professionnelle Continue

Section 1 - Cadre de mise en œuvre de la politique de la FPC

Section 2 - Approche globale des réalisations en matière de FPC

Section 3 - Analyse de cas

Section 1 - Cadre de mise en œuvre de la politique de la FPC

§ 1 - Cadre réglementaire

C'est d'abord le "Livre neuvième" du Code du Travail qui apporte les dispositions légales de base en matière de FPC.

"La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. (...) L'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises, concourent à l'assurer." (Art. L. 900-1)

La FPC comprend:

- les actions de pré-formation et de préparation à la vie professionnelle

- les actions d'adaptation, de promotion, de prévention et de conversion mises en place à l'attention des travailleurs

- les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

1 - Gestion publique de la FPC

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont ouvert le champ à un système mixte de gestion de la FPC par le transfert aux Conseils Régionaux des compétences en matière de formation professionnelle :

- Chaque Région possède une compétence de droit commun en matière de FPC (et

d'apprentissage);

- L'Etat, pour sa part, conserve une compétence normative, puisqu'il reste le maître du cadre réglementaire de l'ensemble du dispositif de formation professionnelle.

En outre, il continue de financer un certain nombre d'actions, seul, ou en contrat Etat/Région :

- actions dites de solidarité nationale (jeunes, handicapés, réfugiés, détenus, jeunes de l'éducation surveillée)

- actions organisées par un même organisme dans plusieurs régions (AFPA, CNAM,

...)

- actions prioritaires arrêtées annuellement en comité ministériel (16-25 ans, Crédit Formation Jeunes - secteurs prioritaires)

(cf. annexes 7 à 12)

2 - Participation des employeurs au financement de la FPC

(cf. Titre Ve du Livre IXe du Code du Travail)

Tout employeur occupant un minium de dix salariés, à l'exception de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, doit concourir au développement de la FPC en participant à son financement.

Ainsi l'employeur assujetti devra consacrer au moins 1,2 % (en 1989) des salaires payés

pendant l'année en cours, aux actions suivantes :

- financement d'un Fonds d'Assurance Formation (organisme paritaire chargé de financer les demandes de congé individuel de formation des salariés)

- financement d'actions de formation au profit de son personnel

- financement d'actions de formation au bénéfice des travailleurs privés d'emploi

- financement d'organismes de formation.

Par ailleurs, il lui est possible d'imputer sur sa participation certaines autres catégories de dépenses tel le montant des taxes professionnelles et parafiscales affectées à la formation,

§ 2 - Cadre structurel : les établissements de formation en Martinique

En Martinique, la FPC est assurée dans quatre types d'organismes de formation :

- 1) Organismes placés sous la tutelle d'un Ministère ou du Conseil Régional (depuis les lois de décentralisation):
 - l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de la Martinique (AFPAM) et ses centres de formation
 - les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (1)
 - les établissements relevant du Ministère de l'Education nationale et de l'université :
 - . Centre Académique de Formation Continue (CAFOC)
 - . GRETA Centre, Nord et Sud
 - . Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)
 - . Association Antillaise de Formation Continue Supérieure (AAFCS)
 - . Centre National des Arts et Métiers (CNAM)
 - organismes relevant d'autres ministères :
 - . Institut de Formation aux Métiers Educatifs Sanitaires et Sociaux (IFMES)
 - . Ecole des Infirmières
 - . Centre de Formation du Personnel Communal (CFPC) et centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
 - . Ecole d'Apprentissage Maritime

2) Organismes consulaires:

- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre Départementale d'Agriculture
- la Chambre de Métiers

3) Organismes professionnels:

- Association pour la Formation et le Perfectionnement Professionnel (ASFO)
- Autres

4) Organismes de statut de droit privé :

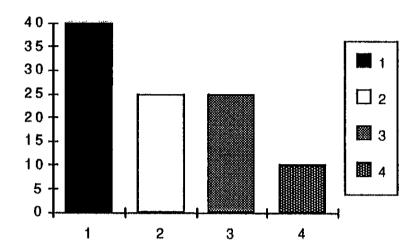
- Etablissements privés d'enseignement et de formation
 - . Association Martiniquaise d'Education Populaire (AMEP)
 - . Centre d'Orientation et de Promotion Educative et Sociale (COPES)
 - . Autres
- Sociétés
- Associations diverses : d'après le tout récent annuaire des associations de la Martinique (septembre 90), réalisé par le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, 84 associations ont déclaré avoir comme activité principale la formation. Si on considére qu'il ne s'agit pas toujours de FPC, cela donne tout de même une idée de l'offre des associations en la matière, et du rôle que celles-ci peuvent jouer.

En effet, le nombre de déclarations préalables enregistrées par la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle (DRFP), formalité nécessaire pour l'obtention d'un numéro au service régional de contrôle, est en forte et constante augmentation depuis une dizaine d'années. Il s'avère que ce sont les organismes de type associatif qui en sont à l'origine. Enfin, l'analyse d'une liste des 40 organismes de formation mettant en œuvre des stages financés par la DRFP donne les résultats suivants:

Tableau II-1

	Organismes	%
1	Associations	40
2	Tous publics	2.5
_3	Sociétés	25
4	Organismes consulaires et professionnels	10
	TOTAL	100

Graphique II-1



Section 2 - Approche globale des réalisations en matière de FPC

§ 1 - L'action de la Région

L'action du Conseil Régional de la Martinique en matière de FPC couvre tous les secteurs de l'activité économique :

- agriculture
- pêche, aquaculture
- bâtiments, travaux publics
- industries
- tourisme
- commerce et services

Cette action se manifeste financièrement par les subventions accordées aux organismes qui, par convention avec le Conseil Régional, exécutent les actions de formation définies dans le schéma régional. A cela s'ajoute les dépenses de formation et de rémunération des stagiaires conformément à la législation en vigueur.

Les tableaux qui suivent analysent le programme régional de formation continue* pour 1988 (réalisations) et 1989-90 (prévisions).

Àu préalable, il faut noter que certaines actions sont notamment financées hors programme, dans le cadre, notamment, de conventions globales avec des organismes (AFPA, ...).

^{*} Source: recueil des actes administratifs - Novembre 1989

Tableau II- 2 - Eléments globaux

	1988	1989-90
Organismes de formation subventionnés	21	29
Actions de formation	137 + 173 *	167 + 149 *
Effectif stagiaires	3977	5286
Heures/Stagiaires	903 320	1 418 433
Subvention régionale	15 820 787	26 889 554
Coût réel	-	40 432 913

^{*} Un certain nombre d'actions de courte durée (20 heures) dans le secteur agricole sont prévues pour être reproduites la même année (de 5 à 50 fois selon le stage).

Tableau II-3 - Répartition (%) des actions selon leur niveau (1)

Années	VI	V	ĪV	III	II	Ī	Total
1988	3	56	28	9	4		100
1989/90	2	41	33	12	12	0,6	100

⁽¹⁾ voir nomenclature des niveaux en annexe N°13

On constate une augmentation des actions de niveau supérieur.

Tableau II-4 - Répartition (%) par secteur pour 1988

SECTEURS	Stagiaires (%)	Heures/Stagiaires (%)	Subvention (%)
Agriculture	62	26	37
Com./Artisanat	4	12	7
Cuis./Rest./Hôtel./Tourisme	1	4	3
Sec./Informatique/Gestion	11	20	16
Industrie/Elect	10	25	26
Autres	12	14	11
TOTAL	100	100	100

Tableau II-5 - Répartition des heures-stagiaires réalisées en 1988 par type d'organismes subventionnés dans le cadre du PDFPC (Programme Régional de FPC)

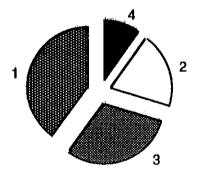
1 - Organismes publics dépendant du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 35 %

2 - Organismes publics pour la formation agricole : 20 %

3 - Organismes consulaires et professionnels : 27 %

4 - Autres organismes de droit privé: 18 %

Graphique II-2



* En annexe 14 figure l'évolution des dotations régionales d'investissement et de fonctionnement en matière d'éducation et de formation professionnelle d'après l'étude des budgets primitifs de la Région Martinique de 1986 à 1989; ainsi que les prévisions jusqu'en 1993 selon le PDR (Plan de Développement Régional).

§ 2 - L'action de l'Etat (financement direct par l'Etat d'actions de FPC en Martinique)

1 - Interventions de la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle (DRFP)

Tableau II-6 - Programme national - Actions financées par la DRFP (1988-89 : Réalisations - 1989-90 : Prévisions)

	Organ	ismes	Sta	ges	Effe	ctif	Heures	/Stag.	Subve	ntions
Stages	88-89	89-90	88-89	89-90	88-89	89-90	88-89	89-90	88-89	89-90
I - 16-25 ans (préparation à l'emploi et stages qualifiants)	55	39	139	127	1968	1902	1219355	786029	26625518	17170920
II - Stages de Réinsertion en Altenance (SRA)	39		39		874		268140		5971460	
III - Atelier Pédagogique Personnalisé (APP) *	4	4			420	260	49732	93600	1094104	2340000
IV - Formation de formateurs	1	1	1	1	17	30	2397	9450	59925	236250
V - Détenus	1		1		12		8400		168000	
VI - Programme complémentaire		6		9		135		8400		2034000
TOTAL			180	137	3291	2327	1548024	897479	33919007	21781170

^{*} voir présentation en annexe

2 - Interventions de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE)

Elle intervient à la fois pour le paiement des rémunérations dûes aux stagiaires (cf. annexe 15) et pour la participation aux moyens de fonctionnement d'actions de formation conventionnées dans le cadre du FNE (Fonds National de l'Emploi) s'adressant particulièrement aux chômeurs de longue durée.

Pour 1990, les prévisions en ce domaine sont les suivantes :

- 125 stages pour 1871 stagiaires

- 841 950 heures/stagiaires pour un coût total de 17 819 404 francs.

Par ailleurs, depuis 1990, la DDTE a en charge le financement d'actions de formation (participation aux dépenses de fonctionnement) à destination des bénéficiaires du RMI. D'avril à septembre 1990, 682 stagiaires ont été concernés pour un coût total de 3 469 000 francs.

§ 3 - L'action des entreprises (participation des entreprises à l'effort de formation professionnelle)

En Martinique, il existe deux organismes agréés par l'Etat pour collecter et gérer la participation des employeurs à la FPC. Il s'agit :

- du Fonds d'Assurance-Formation de la Martinique (FAFM)

- de l'AREF - BTP, pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

La participation des entreprises, égale à 1,2 % de la masse salariale brute, se décompose comme suit :

- 0,1 % obligatoirement versé à un organisme agréé pour le financement des congés individuels de formation (CIF) des salariés du département.

- 0,3 % destiné au financement des formations en alternace de jeunes demandeurs d'emploi (contrats de qualification et d'adaptation, SIVP), auquel s'ajoute le 0,1% additionnel à la taxe d'apprentissage

- 0.8 % pour financer la formation continue des salariés de l'entreprise.

Actions financées par le FAFM

Les actions se divisent en 3 catégories :

- financement du plan de formation des entreprises cotisantes (57 % des financements)

- financement des congés individuels de formation (23 %)

- financement de la formation des bénéficiaires de contrats de qualification et de SIVP (20 %)

Tableau II-7 - Nombre d'entreprises cotisant, nombre de salariés correspondant et montant des contributions perçues par le FAFM en 1989

	VERSEMENTS				FINANCEMENTS				······
i	Cotisants	Salariés	Contri- butions	%	Actions	Bénéficiaires	Heures/ Stag.	Prisé en charge	%
Formation continue (0,8 %)	335	13824	9547274	54	728	1728	100204	11303957	57
CIF (0,1 %)	450	18278	1883091	111	52	52	47286	4454205	23
Formation jeunes (0,3 %)	654	19460	6260541	35	997	997		3895907	20
TOTAL	(1)		17690906	100		2777		19654069	100

⁽¹⁾ On peut considérer qu'il y a 335 entreprises qui versent la totalité de leur 1,2 % au FAFM, 115 qui versent le 0,1 % obligatoire et les 0,3 %, et 204 qui ne versent que les 0,3 %.

Tableau II-8 - Situation en 1984

	V	ERSEM	ENTS		FINANCEMENTS				
	Cotisants	Salariés	Contri- butions	%	Actions	Salariés bé- néficiaires	Heures/S tag.	Prise en charge	%
Formation continue (0,8 %)	, 342 ,	10040	5482223	56	328	1247	63172	5478690	77
CIF (0,1 %)	397	19134	1554223	16	40	40	35192	1658057	23
Formation jeunes (0,3 %)	471	18341	2730832	28		Pas	d'actions	-	-
TOTAL	-	-	9767278	100		1287	98364	7136747	10 0

⁻ Les contributions ont augmenté de 81 % et les prises en charge de 175 % de 1984 à 1989.

Tableau II-9 et 9' - Répartition des entreprises avant cotisé pour la formation continue de leurs salariés (versement des 0,8 %)

A - par secteur

Agriculture	11%
Industries	15 %
Commerce/Service	64 %
Secteur social	10 %

B - selon leur taille

- 10 salariés	5 %
de 10 à 49	73 %
de 50 à 199	21 %
de 200 à 499	1 %

Tableau II-10 et 10' - Répartition des stagiaires selon le secteur et la taille de l'entreprise de leur employeur

A - par secteur

Agriculture	1 %
Industries	3,5 %
Commerce/Service	93 %
Secteur social	2,5 %

B - selon leur taille

- 10 salariés	0,7 %
de 10 à 49	56 %
de 50 à 199	38 %
de 200 à 499	5,3 %

Tableau II-11 - Répartition des heures/stagiaires selon le type d'emploi occupé par le stagiaire

-ouvrier non qualifié	1 %
- ouvrier qualifié	1 %
- employé	86 %
- agent de maîtrise, technicien	4 %
- ingénieurs, cadres	8 %

- On constate que près de 99 % des actions financées concernent l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances (reliquat : actions de promotion, de prévention, d'adaptation).

- 52 % des actions durent moins de 40 heures et 93 % moins de 160 heures

- 57 % sont de niveau IV et 37 % de niveau V, et seulement 6 % sont sanctionnés par un diplôme ou un titre homologué

- 96 % des stagiaires ont entre 25 et 39 ans

- Enfin, les organismes de formation de droit privé assurent 94 % des heures/ stagiaires

Section 3 - Analyse de cas

§ 1 - L'AFPA Martinique

L'AFPA Martinique (ex AMFRMO) est une association relevant de la loi du 1er juillet 1901, créée en mars 1964, et placée, depuis le 1er juin 1983, sous la tutelle du Conseil Régional qui la subventionne et exerce un contrôle sur son activité. (56 % du budget du Conseil Régional consacré à la FPC est consommé par l'AFPA).

Elle occupe donc une place importante au sein du dispositif régional de FPC.

Elle maintient cependant des liens avec l'AFPA au niveau national qui continue à lui apporter son concours technique, et entretient des relations étroites avec les AFPA de Guadeloupe et de Guyane.

En outre, avec la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) et l'ANPE, elle fait partie du Service Public de l'Emploi.

1 - Administrations - Missions - Options pédagogiques

1 - 1 - Administrations

L'AFPAM est composée de 3 catégories de membres :

- 8 représentants des administrations et organismes socio-professionnels

- 8 représentants des organisations professionnelles patronales

- 8 représentants des organisations syndicales de travailleurs

Six membres, à titre consultatif, complètent cette association.

L'association est administrée par un bureau de 9 membres, auxquels il faut aussi ajouter 4 autres membres à titre consultatif.

Elle est dirigée par un directeur général et des directeurs de centres.

1 - 2 - Missions - Options pédagogiques

L'AFPA a pour mission de contribuer à résoudre les problèmes de formation d'adultes, en répondant aux objectifs suivants :

- adaptation à de nouveaux postes de travail

- qualification des salariés et des demandeurs d'emploi (stages rémunérés pour ces derniers)

- préformation et mise à niveau

- appui technique et pédagogique aux organismes publics et privés et aux entreprises qui désirent organiser des actions de formation.

Du point de vue pédagogique, l'AFPA propose deux grands types de formation :

- celles qui conduisent à des titres professionnels de niveau III à V (voir annexe) délivrés sous la responsabilité du Ministère du Travail et de l'Emploi et homologués au niveau interministériel;
- des actions spécifiques : 16/25 ans, Chômeurs Longue Durée (CLD), Stages de Réinsertion en Alternance (SRA), formation continue, section bambou et fibres végétales.

Par ailleurs, l'accès aux stages FPA est subordonné aux résultats d'un examen psychotechnique et d'un examen médical. Il est à noter que la durée des formations est très variable : de 6 à 35 semaines.

Enfin, des exigences des formations de l'AFPA (elles doivent préparer les adultes à exercer une activité professionnelle, mais également à s'adapter au monde du travail) découlent trois options pédagogiques générales :

- la formation professionnelle doit être en relation étroite avec la vie professionnelle

- la formation doit permettre l'adaptabilité du stagiaire et rendre possible une évolution future

- le système pédagogique s'adressant à des adultes doit susciter l'intérêt des stagiaires et obtenir le adhésion aux méthodes.

2 - Moyens structurels et humains

2 - 1 - Les services administratifs centraux

Missions:

- coordination

- définition de la politique générale de l'AFPA

- contrôle de l'exécution de la politique définie

2 - 2 - Le Centre Psychotechnique Régional (CPR)

Année de création: 1966

Missions:

- recrutement des stagiaires

- information et suivi des stagiaires

- formation des formateurs

- interventions conjoncturelles

Tableau II-12 - Les Centres de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPA)

CFPA	Création	Secteurs de formation	Capacité d'accueil (89) (simultané)	Stagiaires accueillis en 89
Dillon	1966	bâtiment, métaux, maintenance, réparation	179	587
Trinité	1969	métiers du secteur tertiaire	233	533
Pointe de Jaham	1973	vente, commerce, distribution, hôtellerie, restauration	165	1130
François	1990	électronique, électricité, froid	2033 (annuelle)	
Hôtel- Ecole de Berkeley	en cours de const.	hôtellerie, restauration, tourisme dans le cadre du CRFMTH*		
TOTAL				2250

^{*} CRFMTH: Centre Régional de Formation aux Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie

3 - Résultats

Depuis sa création, l'AFPA a accueilli plus de 30 000 stagiaires et le CPR a examiné près de 80 000 candidats/stagiaires.

Tableau II-13 - Résultats globaux en 1987-1988

Toutes actions confondues	1987	1988
Stagiaires entrés	1324	1284
Stagiaires formés (1)	1004	984
Taux de féminisation	55 %	49 %
Stagiaires de - de 25 ans	-	43 %
Taux d'abandon	5 %	6 %
Heures de formation	656 962	695 832

⁽¹⁾ La différence entre entrés et formés provient du nombre d'abandons et du nombre de stagiaires dont la formation n'est pas terminée au moment du bilan.

Tableau II-14 - Répartition du nombre des stagiaires entrés et des heures travaillées

var secteur (1988)

	Secteurs	Heures %	Effectifs %
1	Bureau/Commerce/Informatique (BCI)	33	29
2	Maintenance	15	15
3	Bâtiments/Métaux	12	19
4	Hôtel/Restaurant/Tourisme	10	11
5	Artisanat d'art	11	6
6	Beauté/Divers	19	20
	TOTAL	100	100

Graphique II-3 - Répartition du nombre des stagiaires entrés et des heures travaillées par secteur (1988)

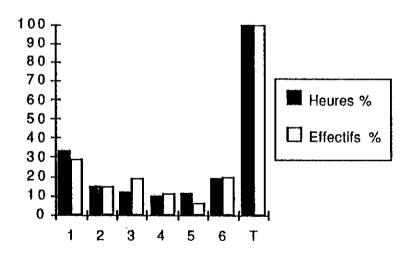
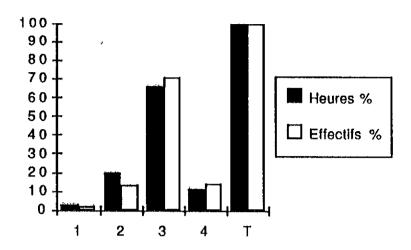


Tableau II-15 - Répartition du nombre de stagiaires entrés et des heures travaillés par niveau de formation (1988)

	NIVEAUX	Heures %	Effectifs %
I	ļih ———	3	2
2	IV	20	13
3	V	66	71
4	V bis - VI	11	14
T	TOTAL	100	100

Graphique II-4 - Répartition du nombre de stagiaires entrés et des heures travaillées

par niveau de formation (1988)



Activités du Centre Psychotechnique Régional (1988)

En 1988, le CPR a examiné 2 190 personnes dont 1989 candidats-stagiaires de l'AFPA Martinique. De ces derniers, 42 % ont été retenus et 30 % étaient "à revoir" (les 28 % restants non orientés).

Tableaux II-16 - Répartition des stages prévus pour 1989-1990

- par centre et par secteur

sectent		
DILLON		15
- bâtiment, métaux	8	
- réparation, électronique	6	
- préformation	1	
TRINITE	T	11
- BCI	7	
- beauté, paramédical	3	
- préformation	1	
POINTE DE JAHAM		17
- vente, commerce, distribution	8	
- hôtellerie, rest.	4	
- tourisme	5	
TOTAL		43

- par niveaux

Niveau	%
111	5
IV	21
V	74

- par durée

Durée	%
- de 10 semaines	9
10-20	21
20-40	47
+ de 40	23

La durée moyenne d'un stage AFPA est de 27,4 semaines.

§ 2 - La formation professionnelle agricole

1 - Finalité et movens structurels

Il s'agit de former des agriculteurs (ou futurs agriculteurs), des ouvriers qualifiés, des techniciens et des agents du secteur tertiaire pour produire, transformer et commercialiser les produits agricoles, et contribuer ainsi au développement économique et social du milieu rural.

Pour ce faire, l'offre de formation continue agricole est produite principalement par sept organismes :

- 4 Centres de Formation Professionnelle et Promotion Agricole :

. CFPPA du Gros-Morne, créé en 1965

. CFPPA du Lorrain, créé en 1965

. CFPPA du Carbet, créé en 1974

CFPPA de Rivière-Pilote, créé en 1977

- 2 Lycées d'Enseignement Professionnel Agricole qui cumulent offres de formation initiales et continues :

. LEPA de Four à Chaux au Robert, dans le cadre de son CFPPA créé en 1974

. LEPA de Croix Rivail au Lamentin, créé en 1980

- 1 chambre consulaire : la Chambre d'Agriculture et plus précisément son Service d'Utilité Agricole de Formation (SUAF), qui existe depuis 1984.

Les CFPPA et les LEPA relèvent de la responsabilité administrative et pédagogique du service Formation-Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, service extérieur du Ministère de l'Agriculture.

Ces institutions ont aujourd'hui le statut d'Etablissement Public Local.

Administrativement, elles sont dôtées d'un domaine agricole plus ou moins étendu, destiné à la formation pratique des stagiaires et secondairement à l'expérimentation.

Aux stages mis en place par les organismes qui représentent la quasi-totalité des actions de FPC Agricole, il convient d'ajouter les formations agricoles réalisées ponctuellement ou régulièrement, soit par d'autres types d'organisations professionnelles agricoles (coopérative, SICA, Centre de Gestion et d'Economie Rural, ...), soit par d'autres centres de formation, non spécialisés exclusivement dans la formation agricole.

2 - Aspects financiers et pédagogiques

2 - 1 Financement

La FPC Agricole est presque entièrement réalisée grâce au concours financier du Conseil régional. A ces fonds s'ajoutent les enveloppes financières attribuées par l'Etat dans le cadre du dispositif "Jeunes".

Les activités du Fonds d'Assurance Formation pour les exploitants agricoles (FAFEA) sont peu développées en Martinique, et le FAF pour les salariés des exploitations agricoles (FAFSEA) n'y est pas représenté.

2 - 2 Aspects pédagogiques

Trois grands types d'actions de formation agricole sont offerts en Martinique :

- les stages de formation professionnelle conduisant à la Capacité Professionnelle Agricole :

. stages de formation complémentaire dits de "200 heures"

stages de préparation au Brevet Professionnel Agricole (BPA) et plus récemment au Brevet de Technicien Agricole (BTA). Ces formations de moyenne et de longue durée (200 à 1 100 heures) sont réalisées par les établissements publics.

- les stages techniques spécialisés d'initiation ou de perfectionnement, de courte et de moyenne durée (20 à 80 heures) proposés par la Chambre d'Agriculture et les CFPPA (jusqu'à 400 heures).

- les actions réalisées dans le cadre du dispositif "Jeunes" et financées par l'Etat.

Du point de vue professionnel, on retrouve les options suivantes pour 1990 :

- Transformation et commercialisation des produits agricoles
- Gestion
- Productions animales
- Productions végétales
- Jardins, espaces verts
- Techniques diverses

3 - Bilan

3 - 1 Bilan des actions de FPC Agricole mises en œuvre dans les CFPPA et LEPA

Nature:

- stages conduisant à la capacité professionnelle
- sessions agricoles d'acquisition, de maintien ou de perfectionnement des connaissances
- actions dans le cadre du dispositif "Jeunes"

Niveau:

95 % au niveau V

Publics prioritaires:

- agriculteurs et salariés agricoles
- futurs agriculteurs potentiels
- public jeune

Publics bénéficiaires (1986):

- agriculteurs et salariés agricoles (16 % contre 48 % en 1979)
- actifs d'autres secteurs (43 %)
- chômeurs (41 %)

Caractéristiques des formations:

- moyenne et longue : 200 à 1 100 heures
- nombre : 31 réalisées en 1988 pour les 6 établissements.

3 - 2 Bilan des actions de FPC Agricole mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture

<u>Nature</u>

sessions de formation professionnelle d'acquisition, de maintien ou de perfectionnement des connaissances

porteonioment des connaissances

Niveau:

55 % en niveau IV et 45 % en niveau V

<u>Publics prioritaires</u>: agriculteurs et salariés agricoles

Publics bénéficiaires (1986):

- agriculteurs et salariés agricoles (67 % contre 24 % en 1984)
- actifs d'autres secteurs (28 %)
- chômeurs (5 %)

Caractéristiques des formations:

- courtes: 40 heures en moyenne
- nombreuses : 35 actions prévues pour 1990 (dont 10 à répétitions, soit un total de 182)

Tableau II-17 - Bilan des actions de formation professionnelle agricole

	Réali	sations en	1986	Réali	sations en	1988	Pre	visions 19	91
	EFF	HS	SR	EFF	HS	SR	EFF	HS	SR
CFPPA et LEPA	379	156 786	3,96	460	174 430	4,79	311	203 170	6,05
Chambre d'agriculture	1636	65 592	0,94	1957	43 465	0,75	2 403	53 465	1,01
CEGER	210	4 240	0,07	-	-	-	-		
Total Agriculture	2 225	226 618	4,97	2 417	217 8945	5,54	2 714	256 635	7,06
Total Programme Régional	3 190	553 942	8,7	3 977	903 320	15,82	5 286	1 418 443	26,88
% Ch. d'Agri, /Prog. Rég.	70	41	57	61	24	35	51	18	26

- EFF: effectif stagiaire

- HS: nombre d'heures/stagiaires

- SR : Montant de la subvention régionale en millions de francs

Remarque: Les réalisations sont souvent en deçà des prévisions. C'est ainsi qu'en 1988, huit actions, dont le principe de financement était admis, n'ont pas été réalisées.

§ 3 - La formation à la CCIM

Les actions de formation professionnelle de la CCIM regroupent 5 centres de formation :

- le service pédagogique non technique :

. le centre de formation continue

. le centre de préparation à la gestion

. le centre d'études de langues

. l'école de promotion commerciale

- le service pédagogique technique :

. le centre de formation technique (37 stages en 1989, principalement dans les domaines de la sécurité et de la mécanique).

Parallèlement, 2 autres services concourent à l'action du Département Formation :

- le service d'assistance formation chargé de sensibiliser les entreprises à la formation et de détecter leurs besoins en la matière

- le service administratif et financier chargé, entre autres, de la collecte de la taxe

d'apprentissage (près de 5 millions de francs collectés auprès de 727 entreprises en 1989). Enfin, depuis 1989, une antenne formation a été créée au Marin.

Tableau II-18 - Prévisions 1990-1991

Domaine	Nombre d'activités	Total heures
Gestion générale, comptable et financier	8	322
Bureautique	2	80
Informatique	5	160
Promotion sociale	3	Longue durée
Relations humaines, Communication	8	163
Langues étrangères	11	550
Formation à l'encadrement	4	3460
Gestion commerciale, marketing	10	230
Service de formation technique	42	T. 18.4.
Antenne du Marin	23	550
TOTAL	116	

CHAPITRE II

L'Apprentissage

Introduction

Section 1 - L'apprentissage de Métiers

Section 2 - L'apprentissage agricole

Section 3 - L'apprentissage maritime

Introduction

L'apprentissage est la principale forme d'éducation en alternance. "Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur ou un ou plusieurs titres homologués" (...) (Extrait de l'art. L.115.1 du Code du Travail).

L'apprentissage est donc l'une des trois voies, à côté de la formation scolaire, et de la formation professionnelle continue, d'accession aux titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Le dispositif de l'apprentissage met en jeu 6 partenaires :

- les organismes de contrôle pédagogique (service académique de l'Inspection de l'Apprentissage), ainsi que les organismes d'agrément et d'inspection du travail (DDTE, DRFP)
- les organismes gestionnaires (Chambre des Métiers, Service Formation/Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Association de gérance pour la Formation Professionnelle Maritime du groupe Antilles-Guyane -AFPM)
- les collectivités chargées du financement (Région, Etat)
- les CFA
- les Maîtres d'apprentissage
- les apprentis

En Martinique, l'apprentissage est mis en œuvre dans trois cadres distincts :

- l'apprentissage concernant les métiers des secteurs secondaire et tertiaire, sous la responsabilité de la Chambre des Métiers
- l'apprentissage agricole, sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, par le biais du service Formation/Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- l'apprentissage maritime sous la responsabilité du Ministère de la Mer

Section 1 - L'apprentissage de Métiers

§ 1 - Ressources

1 - 1 Création et évolution

Le CFA de la Chambre de Métiers a été créé le 24 juillet 1975. Son évolution peut être décrite en trois étapes :

- 1975 - 77 : utilisation de locaux d'établissements scolaires et de formation professionnelle extérieures

 - 1977 : début de l'installation à Fort-de-France(Sainte-Thérèse) dans des locaux hérités de l'AFPA

- 1979 : ouverture d'un second établissement à Rivière-Salée

1 - 2 Financement

Tableau II-19 - Evolution du budget

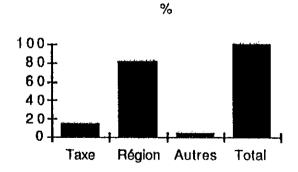
	1985	1988
Dépenses totales	10 301 500	18 985 800
(dont fonctionnement)	95 %	91 %

Le coût annuel moyen de la formation d'un apprenti (dépenses de fonctionnement à quelques exceptions près rapportées au nombre d'apprentis) pour 1987/99 était de 8 130 francs, soit 21,40 francs l'heure/apprenti pour une durée moyenne de l'enseignement annuel de 380 heures.

Tableau II-20 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)

Sources	%
Гахе	15
Région	81
Autres	4
Total	100

Graphique II-5 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)



§ 2 - Fonctionnement - Résultats

2 - 1 Effectifs

Tableau II-21 - Evolution des effectifs

72,07 70,97	70.75		. 1
	1,0,12	70,62	
27,93 25,03	29,25	29,38	_
1 547 1 612	1 569	1 586	1 721
Г			27,93 25,03 29,25 29,38 1 547 1 612 1 569 1 586

Graphique II-6 - Evolution des effectifs

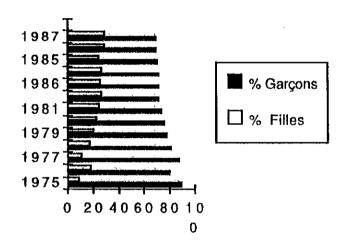


Tableau II-22 - Origine scolaire des apprentis en 1987-1988

Origines	Effectif (%)
5ème	4,48
CPPN	16,72
CAP de LEP	8,20
4ème	4,73
3ème	15,38
2nde, 1ère, Terminale	1,64
SES	8,95
CAP en 3 ans	4,41
BEP/CAP en 2 ans	-
Stages 16/18 ans	6,50
Apprentissage	46,66
Autres origines	2,40
TOTAL	100,00

Graphique II-7 - Origine scolaire des apprentis en 1987-1988

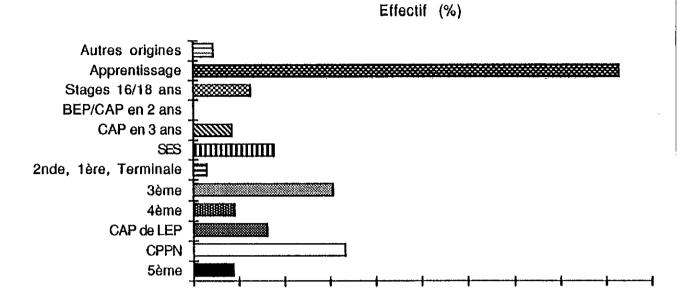
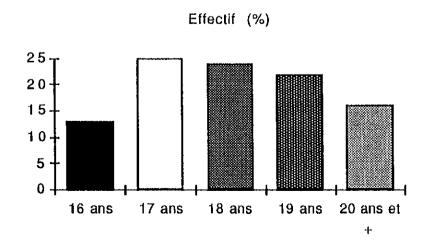


Tableau II-23 - Ages des apprentis en 1987-1988

Age	Effectif (%)
16 ans	13
17 ans	25
18 ans	24
19 ans	22
20ans et +	16

Graphique II-8 - Ages des apprentis en 1987-1988



2 - 2 Carte des fonctions

Il existe 15 familles de métiers, soit 30 spécialités de niveau V, représentées, auxquelles il convient d'ajouter 4 nouveaux CAP mis en place dans le cadre de la rénovation (peintre en carrosserie, agent de commercialisation, électricien auto et électronicien).

- Liste des formations disponibles

1 CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé 2 CAP Monteur en équipement technique du bâtiment 3 CAP Dessin du bâtiment 5 CAP Electricien en bâtiment 4 CAP Peintre en bâtiment Métaux 6 CAP Métallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier-ébénisterie 9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture		
2 CAP Monteur en équipement technique du bâtiment 3 CAP Dessin du bâtiment 5 CAP Electricien en bâtiment 4 CAP Peintre en bâtiment Métaux 6 CAP Métallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Eléchisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Att du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Bâtiment	
2 CAP Monteur en équipement technique du bâtiment 3 CAP Dessin du bâtiment 5 CAP Electricien en bâtiment 4 CAP Peintre en bâtiment Métaux 6 CAP Métallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Eléchisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Att du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	1 .	CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé
3 CAP Dessin du bâtiment 5 CAP Electricien en bâtiment 4 CAP Peintre en bâtiment Métaux 6 CAP Métallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Electroisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Builateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		CAP Monteur en équipement technique du bâtiment
4 CAP Peintre en bâtiment Métaux 6 CAP Métallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Patissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	3	CAP Dessin du bâtiment
4 CAP Peintre en bâtiment Métaux 6 CAP Métallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Patissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	5	
6 CAP Metallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Ennployé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	4	
6 CAP Metallier Bois 7 CAP Menuisier 8 CAP Menuisier 9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Ennployé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Métaux	
7 CAP Menuisier 8 CAP Ebénisterie 9 CAP Ebénisterie 9 CAP Ebénisterie 10 CAP Imprimeur typographique 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Att du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		CAP Métallier
7 CAP Menuisier 8 CAP Ebénisterie 9 CAP Ebénisterie 9 CAP Ebénisterie 10 CAP Imprimeur typographique 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Att du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Doin	
8 CAP Menuisier-ébénisterie 9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		CAD Manufactor
9 CAP Ebénisterie Techniques graphiques 10 CAP Imprimeur typographique Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Att du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
Arts graphiques 11 CAP Peintre en lettres Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	9	
Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		raphiques CAP Imprimeur typographique
Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Anta anantian	
Art du métal et métiers connexes 12 CAP Bijouterie Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Arts grapmqu	CAD Drieter on letters
Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	11	CAP remire en lettres
Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Art du métal e	et métiers connexes
Habillement - Textile 13 CAP Couture Automobile 14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
Automobile 14		·
Automobile 14		
14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	13	CAP Couture
14 CAP Réparateur en carrosserie auto 15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Automobile	
15 CAP Réparateur en carrosserie auto et peinture 16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		CAP Réparateur en carrosserie auto
16 CAP Peinture auto 17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	15	
17 CAP Mécanique auto 18 CAP Electricité auto Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
Electronique 19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
19 CAP Electronicien 20 CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Electronique	
CAP Installateur conseil en matériel électronique grand-public et électroménager Alimentation 21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		CAP Electronicien
21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
21 CAP Boulanger 22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Alimentation	
22 CAP Pâtissier Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		CAP Roulanger
Hôtellerie - Restauration 23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
23 CAP Cuisine 24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie	Z.L	CAI I attission
24 CAP Employé de restaurant Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
Blanchisserie - Teinture 25 CAP Blanchisserie		
25 CAP Blanchisserie	24	CAP Employé de restaurant
	Blanchisserie	
Techniques de commercialisation	25	CAP Blanchisserie
	Techniques d	e commercialisation

CAP Agent de commercialisation de pièces détachées auto

26 27 CAP Vente

Soins personnels

28 CAP Coiffure

Sanitaire et social

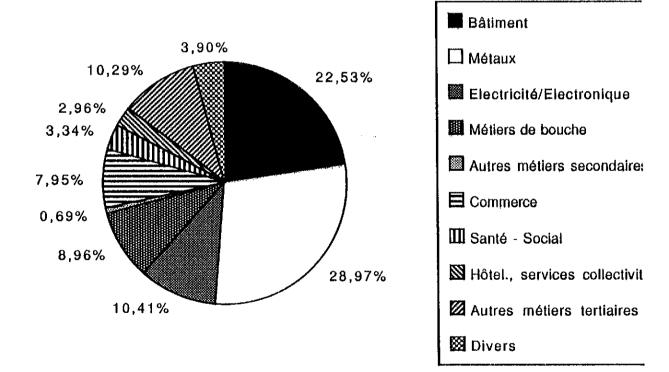
29 CAP Employé de pharmacie

30 BP Préparateur en pharmacie

Tableau II- 24 - Répartition de l'effectif par type de formation en 1987-1988

Groupes de formation	Effectif (%)
Bâtiment	22,51
Métaux	28,94
Electricité/Electronique	10,40
Métiers de bouche	8,95
Autres métiers secondaires	0,69
Commerce	7,94
Santé - Social	3,34
Hôtel., services collectivités	2,96
Autres métiers tertiaires	10,28
Divers	3,9
TOTAL	100,00

Graphique II- 9 - Répartition de l'effectif par type de formation en 1987-1988



2 - 3 - Programme

Tableau II-25 - Pourcentage d'heures d'enseignement en 1987-1988

Enseignement	%
Enseignement général	37
Enseignement théorique	42
Enseignement pratique	21

Graphique II-10 - Pourcentage d'heures d'enseignement en 1987-1988

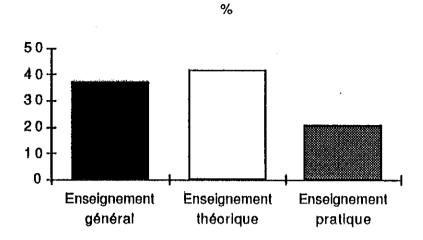


Tableau II-26 - Evolution du nombre total d'heures

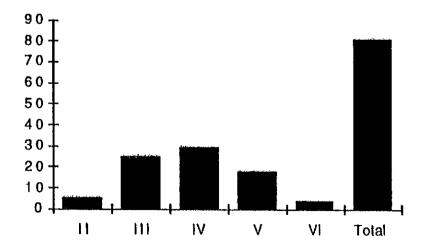
	1981/82	1987/88
Heures	27 093	53 722
Heures/apprenti	37 605 084	85 203 092

2 - 4 - Personnel enseignant

Tableau II-27 - Répartition par niveau de qualification (88/89)

Niveaux	Nombre		
Ш	5		
Ш	25		
IV	29		
V	18		
VI	4		
Total	81		

Graphique II-11 - Répartition par niveau de qualification (88/89)



Total: 81 dont 52 (64 %) pour l'enseignement professionnel

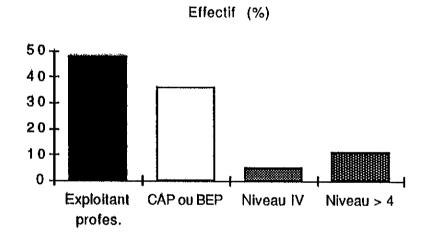
2 - 5 Maîtres d'apprentissage

En 1988-1989, on comptait 936 maîtres d'apprentissage dont 62 % répartis sur la zone de Schœlcher / Fort-de-France / Lamentin.

Tableau II - 28 - Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon leur qualification

Qualification	Effectif (%)
Exploitant	48
professionnel	
CAP ou BEP	36
Niveau IV	5
Niveau > 4	11

Graphique II-12- Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon leur qualification

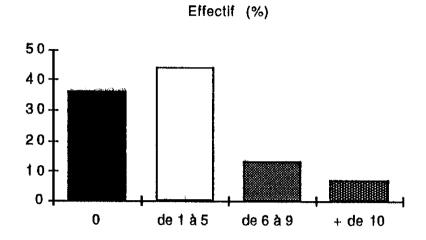


Total: 268 agréments pour 209 nouveaux apprentis

Tableau II - 29 - Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon la taille de leur entreprise

Nombre de salariés	Effectif (%)		
0	36		
1 à 5	44		
6 à 10	13		
+ de 10	7		

Graphique II-13 - Répartition des nouveaux maîtres d'apprentissage agréés pour 1988/89 selon la taille de leur entreprise

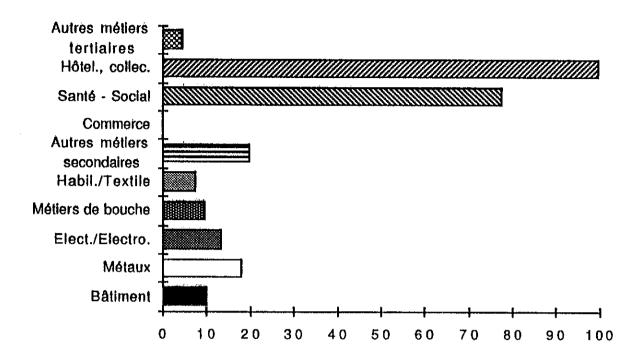


2 - 6 Résultats aux examens

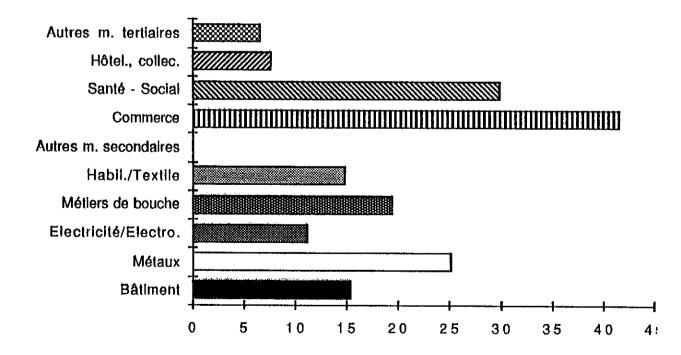
Tableau II-30 - Taux de réussite aux examens par secteur pour 1980 et 1987

		1980			1987	
Groupes de formation	Prés.	Reçus	% R	Prés.	Reçus	% R
Bâtiment	68	7	10,3	118	23	15,5
Métaux	110	20	18,2	242	61	25,2
Electricité/Electronique	37	5	13,5	97	11	11,3
Métiers de bouche	10	1	10,0	56	11	19,6
Habillement/Textile	13	1	7,7	20	3	15,0
Autres métiers secondaires	5	1	20,0	-	_	_
Commerce	10	0	0,0	60	25	41,7
Santé - Social	9	7	77,8	30	9	30,0
Hôtel., services collectivités	1	1	100,0	13	1	7,7
Autres métiers tertiaires	43	2	4,7	45	3	6,7
TOTAL	306	45	14,7	681	147	21,6

Graphique II- 14 - % de réussite 1980



Graphique II- 14' - % de réussite 1987



Section 2 - L'apprentissage agricole

§ 1 - Ressources

L'apprentissage agricole est assuré par le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) du François, créé en 1980 et placé sous la responsabilité pédagogique du service formation-développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, service extérieur du Ministère de l'Agriculture.

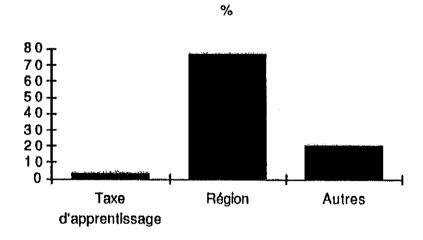
En 1987, le montant du budget du CFAA s'élevait à un peu plus de 1,6 millions de francs (soit plus de 68 % d'augmentation par rapport à 1986) pour 1,4 millions de francs de dépenses réelles de fonctionnement.

On peut donc calculer ce que coûte par an la formation d'un apprenti selon les mêmes principes que pour l'apprenti de la Chambre des Métiers : on obtient pour 1987 un coût unitaire de 8 951 francs (contre 5 562 francs en 1985).

Tableau II-31 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)

Sources	%
Taxe d'apprentissage	3,4
Région	76,8
Autres	19,8

Graphique II- 15 - Sources de financement des dépenses de fonctionnement (1987)



§ 2 - Fonctionnement - Résultats

Titres et options préparés (1990)

- 3 CAPA:

. Agriculture - Elevage . Cultures maraîchères

. Floriculture

- 3 BEPA:

. Elevage

. Cultures fourragères et maraîchères . Floriculture

•

Tableau II-32 - Evolution des effectifs

	1985	1986	1987
Inscrits	126	119	143
Non-inscrits faute de place	**	22	25

Taux de réussite

En moyenne, 2 apprentis sur 3

Section 3 - L'apprentissage maritime

§ 1 - Objectifs et ressources

1-1 - Cadre général

L'apprentissage maritime est assuré par l'Ecole d'Apprentissage Maritime de Trinité, créée en 1959, et gérée par l'Association de gérance pour la formation professionnelle maritime du groupe Antilles-Guyane (AFPM) (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901).

Sa mission générale est d'assurer la formation professionnelle maritime (commerce et pêche) conformément aux lois et réglements en vigueur de la Marine Marchande, avec l'agrément du Ministère des transports et sous le contrôle de l'inspection générale de l'enseignement maritime et du service des Affaires Maritimes du Département.

1 - 2 - Moyens nautiques

La formation de marin comporte une dimension pratique importante et exige par conséquent le recours à des moyens de navigation (navires-école). Sont disponibles un navire d'application, un petit chalutier, une yole classique motorisée, une yole pour l'aviron, un ketch anglais pour la voile.

1 - 3 - L'encadrement pédagogique

Le personnel de l'EAMT comprend 29 personnes au 14/01/88 réparties comme suit :

direction/administration:
surveillance/service:
enseignement:
équipage:

§ 2- Fonctionnement et résultats

2 -1 - Le recrutement

S'agissant de la formation en apprentissage, la capacité d'accueil de l'école est de 48 places et se répartit selon un quota attribué à chaque région : Martinique (33), Guadeloupe (12), Guyane (3). Les candidats admis, âgés de 15 à 18 ans, sont obligatoirement inscrits en internat.

2 -2 - L'offre de formation

L'école cumule formation initiale à destination de jeunes apprentis marins et formation continue qui permet aux marins déjà en activité de préparer des brevets supérieurs :

- a) la formation des apprentis marins aboutit au Certificat d'Apprentissage Maritime (CAM) en pêche (75 % des inscrits) ou en commerce (25 %)
- b) la formation nautique prépare au Certificat de Fin d'Etudes Maritimes (CFEM) (électricien ou mécanicien de bord)et concerne les jeunes sans limite d'âge, titulaires de certains CAP et BEP de l'Education Nationale : formation peu représentée et absente dans la programmation 87/88.
- c) les cours de perfectionnement préparent aux certificats et brevets de la Marine Marchande et s'adressent aux marins de commerce et de pêche selon certaines conditions d'âge et de pratique professionnelle (capacité 6 à 12 stagiaires par formation).

On retrouve habituellement les formations suivantes :

- permis de conduire les bateaux à moteurs (PCM)
- certificat de capacité (CC)
- brevet de lieutenant de pêche (BLP)
- brevet de patron de pêche (BPP)
- certificat de motoriste à la pêché (CMP)
- brevet d'officier mécanicien de 3ème classe de la Marine Marchande (BOM)

Par ailleurs, il est prévu des stages pratiques dits formations embarquées à destination principale des apprentis en formation.

Enfin, l'EAMT apporte son concours pédagogique en assurant la formation dans le cadre de formations extérieures.

Tableau II-33 - Evolution des effectifs (constatés à la fin des formations)

	CAM	CFFM	Formation adultes	TOTAL
84/85	43	3	57	103
85/86	45	2	71	118
86/87	40	3	81	129
87/88	45	4	75	119
88/89	41	1	66	108

Tableau II-34 - Analyse de la programmation 1987-1988

	Effectif	%	Heures	Heures/ Stagiaires	%
I - Formation initiale - CAM Pêche - CAM Commerce	12 36		1413 1404	16956 50544	
Total I	48	36	2817	67500	66
II - Formation continue - PCM - CMP - BOM - CC - BLP	4 x 12 12 6 12 8	36 9 4 9 6	4 x 256 480 910 396 910	12288 5760 5460 4752 7280	
Total II	86	64	3720	35540	34
Total I + II	134	100	6537	103040	10 0
III - Stage d'accompa. (formation embarquée)	3 x 10		1872	18720	
Total général				121760	

CHAPITRE III

L'éducation spécialisée, surveillée et protégée

Introduction

- Section 1 Les services administratifs chargés de l'étude des situations individuelles et l'orientation
- Section 2 Les établissements d'éducation spécialisée

Introduction

L'éducation spécialisée concerne tout public (enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes) présentant un handicap social, physique, mental et/ou de santé et qui, de ce fait, relève soit de la protection sociale, soit d'une action d'adaptation ou de réadaptation professionnelle et sociale.

L'éducation spécialisée est assurée dans le cadre d'institutions sociales et médico-sociales, définies par la loi du 30 juin 1975, et qui, après placement par les services administratifs compétents (SPSS, DISSES, CDES, COTOREP), accueillent, hébergent, placent dans des familles et assurent une formation adaptée dans sa forme et son contenu au public en question, l'objectif étant l'insertion (ou la réinsertion) sociale et professionnelle de cette tranche de la population.

Section 1 - L'étude des situations individuelles et l'orientation

Quatre services administratifs peuvent assurer cette phase préalable à l'entrée en institution.

1 - Le service de la protection judiciaire de la jeunesse

Ce service, qui relève du Ministère de la justice, remplace depuis peu (Décret du 21-02-90) le service de l'éducation surveillée. Il comprend un centre d'orientation et d'actions éducatives et un service éducatif auprès du Tribunal.

La mission du service de la protection judiciaire de la jeunesse est d'assurer l'éducation des mineurs délinquants ou en danger.

Les moyens que ce service met en place pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- observation, consultation

- orientation vers les établissements et services à caractère social dont il assure le contrôle (foyers à caractère social, service d'actions éducatives en milieu ouvert -AEMO-)
- maintien dans la famille avec ou sans soutien éducatif.

2 - La Direction des Services Sanitaires et Sociaux (DISSES)

Direction du Conseil Général, elle oriente les personnes concernées vers les établissements et services à caractère social, et vers les centres médico-psycho-pédagogiques et médico-sociaux précoces dont elle assure le contrôle.

3 - La Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES)

Elle oriente les personnes concernées vers les Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) et les centres d'actions médicales.

4 - La Commission Technique d'Orientation et de Classement Professionnel (COTOREP)

Elle oriente les personnes concernées vers les Centres d'Aide par le Travail (CAT) et le Centre des Aveugles.

Section 2 - Les établissements d'éducation spécialisée

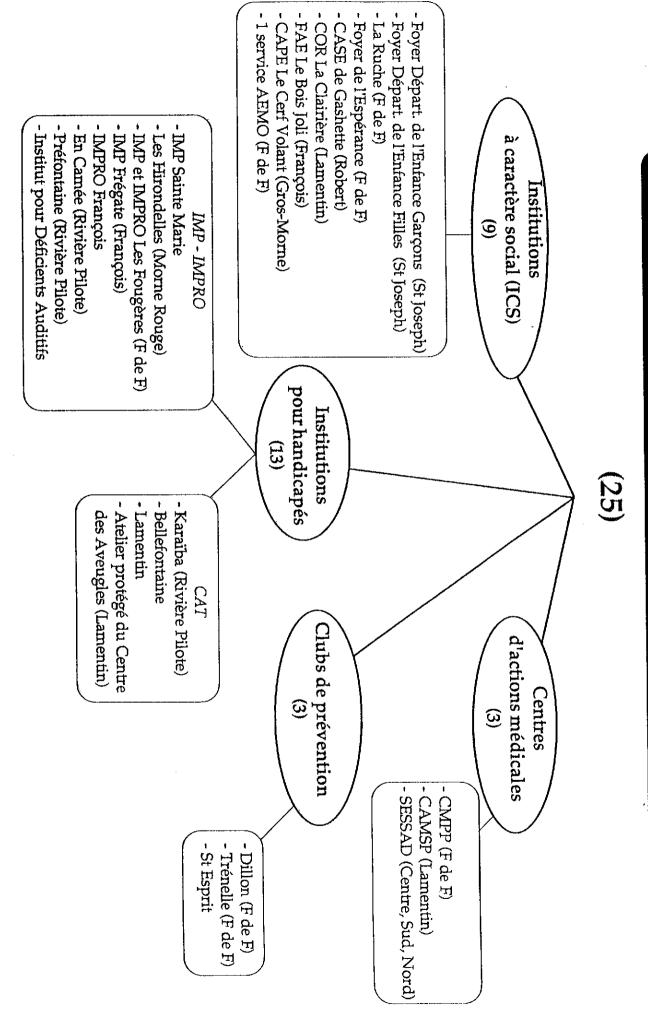
22 établissements d'éducation spécialisée ont été inventoriées, parmi lesquelles il est possible de distinguer d'un côté les institutions à caractère social (9), et de l'autre les institutions pour handicapés (13).

On peut y ajouter 6 institutions de formes différentes, que sont les centres d'actions médicales (3) et les clubs de prévention (3).

Ils seront tous présentés, puis sommairement décrits dans le schéma et les tableaux qui suivent.

Il faut cependant rappeler l'existence des sections spéciales des écoles du premier degré et des collèges (SES).

EDUCATION SPECIALISEE ET SURVEILLEE



CHAPITRE IV

L'éducation populaire

Introduction

- Section 1 Activités éducatives des fédérations et mouvements
- Section 2 Les universités populaires
- Section 3 Les services et offices municipaux d'actions culturelles

Conclusion

Introduction

L'éducation populaire regroupe toutes les formes de formation permanente nonprofessionnelle. Elle peut cependant contribuer à faire surgir des vocations professionnelles individuelles.

Elle s'adresse à tous les publics (des scolaires aux retraités en passant par les travailleurs et les chômeurs), parallèlement à leur activité principale, qu'elle soit d'ordre professionnel, scolaire ou autre.

Sa finalité est la formation de l'Homme dans sa globalité, par le biais d'actions éducatives et culturelles, c'est-à-dire, en un mot, l'épanouissement de l'Homme.

Malgré l'hétérogénéité des formes qu'elle peut prendre dans la réalité, il est possible de mettre en relief trois grands types d'actions dans l'éducation populaire :

- l'éducation populaire à caractère scolaire : apprentissage de niveau scolaire

- la formation artistique et culturelle

- la formation sociale et les loisirs éducatifs.

Aussi, quelque soit la forme qu'elle prend, il y a toujours l'idée d'apprentissage dans l'éducation populaire. Elle est réalisée dans un grand nombre d'institutions qui le plus souvent existent sous la forme associative. On retrouve plusieurs formes d'actions éducatives dans chacune d'entre elles.

On distingue 3 sortes de structures pratiquant l'éducation populaire :

- les fédérations d'associations et les mouvements organisés sur plusieurs communes
- les institutions autonomes (université populaires et associations diverses)
- les services et offices municipaux d'animation et de formation culturelle.

Section 1 - Activités éducatives des fédérations et mouvements

§ 1 - La Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

1 - Historique

Date de création: 1947

Membre de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Populaire

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Formation des hommes
- * Promotion de la laïcité
- * Regroupement d'institutions éducatives et sociales laïques

Tableau II-35 - Situation 1989 :

Associations affiliées	Nombre	Effectif
- scolaires	70	4 528
-post-scolaires	84	2 328
Total	154	6 856

3 - Moyens

*Budget: près de 5, 5 millions de francs en 1988

* Personnel:

- 23 salariés permanents à temps complet
- 17 TUC
- 250 salariés sous contrat à durée déterminée (dont 19 formateurs et 231 animateurs de centres de vacances)

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

* Stages de formation à destination de divers publics

Publics: 16-18 ans, 18-25 ans, chômeurs longue durée, SIVP, TUC, futurs animateurs. ...

Résultats 89 : plus de 500 stagiaires pour plus de 7 500 heures de formation

* Soutien scolaire (anglais, espagnol, mathématiques, français, ...) 300 bénéficiaires en 1989

* Formation culturelle (ateliers musique, gym-yoga, danse, couture, ...)
135 inscrits en 1989

5 - Autres activités

* Lutte contre le chômage par le biais d'une association intermédiaire (145 contrats de travail pour 5 300 heures de travail en 1988),

* Šports, vacances et loisirs.

§ 2 - La Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR)

1 - Historique

Date de création: 1971

Membre de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Animation en milieu rural
- * Promotion de l'Homme
- * Développement des collectivités en milieu rural

Situation 88:

- 25 foyers ruraux et associations affiliées
- 1 580 adhérents

3 - Movens

- * Budget: près de 750 000 francs en 1988
- * Personnel permanent: 2

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

* Stages de formation à destination de divers publics

Publics: 16-18 ans, 18-25 ans, animateurs et membres de foyers et associations affiliés

- * Ateliers de formation culturelle et de soutien scolaire Dans les foyers et associations affiliés
- * Divers
 Soutien technique des foyers, vacances et loisirs
- § 3 La Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture - Centre Régional d'Animation et de Développement (FDMJC - CRAD)

1 - Historique

Date de création: 1968

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Animation culturelle
- * Formation
- * Soutien aux associations affiliées
- * Situation 1988: 11 organisations affiliées et 1 943 adhérents

3 - Movens

Personnel permanent: 14

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

- * Formation: 120 jeunes (dont 22 TUC) de 15 à 25 ans, soit 2 375 heures de formation dont 975 en entreprise
- * Animation culturelle dans le cadre des MJC et des associations fédérées.

§ 4 - L'Association Départementale des Francs et Franches Camarades (Francas)

1 - Historique

Date de création: 1957

2 - Finalité - Buts - Objectifs

- * Promouvoir les loisirs collectifs et éducatifs
- * Défendre les droits de l'enfant et de l'adolescent
- * Développer les œuvres péri- et post-scolaires

3 - Moyens

- * 5 sections (Ducos, Saint-Esprit, Rivière Pilote, Robert, Morne Vert)
- * Personnel: 2 permanents, TUC, animateurs saisonniers

4 - Activités éducatives (hors associations affiliées)

- * Formation des cadres des centres de vancances et de loisirs (CVL)
- * Information (bibliothèque)
- * Vacances et loisirs

§ 5 - Les Centres d'Entraînements aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA)

1 - Historique

Date de création de la délégation départementale des CEMEA: 1954 Il convient de préciser que la Fédération nationale est membre de la Fédération Internationale des CEMEA

2 - Finalité - Buts - Objectifs -

- * Formation
- * Défense de l'école publique
- * Contribution à une plus grande inter-pénétration des institutions de formation et d'éducation et des structures d'animation.

3 - Moyens

- * 5 commissions autonomes (activité : recherche)
- * Personnel: 30 instructeurs bénévoles

4 - Activités éducatives

- * Formation (cadres des centres de vacances, personnel des restaurants scolaires, autres)
- * Animation (MJC, centres culturels)

§ 6 - Autres mouvements

1 - Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MJRC)

Historique

Date de création: 1939

Finalité - Buts - Objectifs :

* Contribuer avec d'autres organismes au développement du secteur agricole

Moyens:

* Budget: 105 000 francs

* Personnel: 1 permanent, 4 bénévoles

Activités :

- * Manifestations et animations culturelles
- * Séminaires

Situation 1988:

* 105 adhérents (38 enfants, 67 adolescents)

2 - Les scouts de France

Historiaue

Date de création: 1935

ires

Finalité - Buts - Objectifs :

* Education de jeunes par les méthodes du scoutisme (le caractère, la santé, le sens pratique, le sens spirituel, le service, le développement spirituel)

* Amener l'individu, à travailler pour la communauté par la fraternité, à œuvrer pour la paix universelle et à être des citoyens actifs, utiles et heureux.

* Formation des adultes par l'encadrement des groupes de jeunes (BAFA - BAFD) * Participation au développement local

uisine,

•

* 25 goupes sur Fort-de-France et dans les communes (75 unités x 20 jeunes)

* 1 500 adhérents de 8 à 21 ans

* 175 cadres bénévoles

Moyens:

Effectif:

* Budget: 1 884 000 Francs * Personnel permanents: 4 * 25 instructeurs

aine

...). place

Activités :

* Ateliers hebdomadaires dans les unités

* Organisation de camps, de rallyes, de voyages

* Echanges avec le scoutisme caribéen et mondial

* Ateliers mensuels d'initiation à des techniques pour les cadres (vidéo, cuisine, camping, secourisme, jeux, orientation, veillée, chant)

* Formation de cadres de centres de vacances et de loisirs

3 - Le Mouvement des Eclaireurs et Eclaireuses de France

- Principes

* Laïcité

* Co-éducation (équipe)

- Activités

* Activités physiques, pratiques et morales pour public de 8 à 25 ans

4 - Le mouvement des secouristes de France

ANNEXES

Annexe 1 -	Répartition par commune des effectifs de la Martinique
Annexe 2 -	Schéma du systéme scolaire
Annexe 3 -	Tableau du niveau scolaire de la population
Annexe 4 -	Tableau de répartition des moyens pour l'Académie (89/90)
Annexe 5 -	Parcours de formation dans l'enseignement technique agricole
Annexe 6 -	Bilan des transports scolaires en Martinique
Annexe 7 -	Schéma simplifié des financements de la FPC
Annexe 8 -	Histoire de la FPC
Annexe 9 -	Contrats de plan Etat/Région : FPC
Annexe 10 -	Le crédit formation jeunes
Annexe 11 -	Les ateliers pédagogiques personnalisés de la Martinique
Annexe 12 -	Définition des actions de FPC gérées par la DRFP
Annexe 13 -	Nomenclature interministérielle des six niveaux d'enseignement
Annexe 14 -	Evolution des dotations régionales en matière d'éducation et de formation professionnelle
Annexe 14 bis -	Programme d'actions et de dépenses correspondantes en matière d'éducation et de formation dans le cadre du Plan de Développement Régional pour la période 89/93
Annexe 15 -	La DDTE : de la rémunération des stagiaires
Annexe 16 -	Effectif du personnel de l'UAG
Annexe 17 -	Budget de l'UAG

FINSPECTION ACADEMIQUE DE LA MARTINIQUE DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLÂIRE

REPARTITION PAR CONTINUE DES EFFECTIFS DE LA MARTINIQUE

					5	D D	EGR	<u> </u>				TOTA		TOTAL	
	CONTINES	ier D	EGRE	fer C	YCLE	2d CY.	2d CY. COURT		LDHG	B. T.	3.	luin	,	GENERAL	
		Public	Prive	Public	Privé	Public	Privé	Public	Prive	Public	Privé	Public	Prive	CHERHE	
	A spirit A mount & mil	163										163		163	
4	AJOUPA BOUILLON	436		273	i							709		709	
Į Ž	ANSES D'ARLET											1266		1266	
3	Basse Pointe	665		103								183		183	
1	BELLEFONTAINE	183										720		720	
5	CARBET	408		312										437	
6	CASÉ PILOTE	437										437			
7	DIAYANT	398		182								580		580	\parallel
8	DUCOS	1997		910								2907		2907	
9	FOND SAINT DENIS	83										83		83	Ш
10	FORT DE FRANCE	14809	2301	8334	1544	2262	496	5719	939	426	150	31550	5430	36980	
11	FRANCOIS	2278		1460		846						4584		4584	
12	GRAND RIVIERE	133										133		133	
13	GROS HORNE	1349		670								2019		2019	۱
-14	LNEATH	4431		2365		739						7735		7735	;
15	LORRAIN	1025		$\parallel m$		954						2756	•	2756	,
16	HACOUBĂ	192										198	2	198	2
17		470		305	,							777	5	773	5
18		1039		679		870						2584	,	258	4
19		649	1	341	1 154							990	0 498	148	2
20		164										15	4	16	4
			_	-	_	-	_	-	_ _			-	_		
	Total page	3 130	2639	1720	5 1698	587	1 49	5 57	19 93	19 42	6 15	6053	0 592	2 6645	72

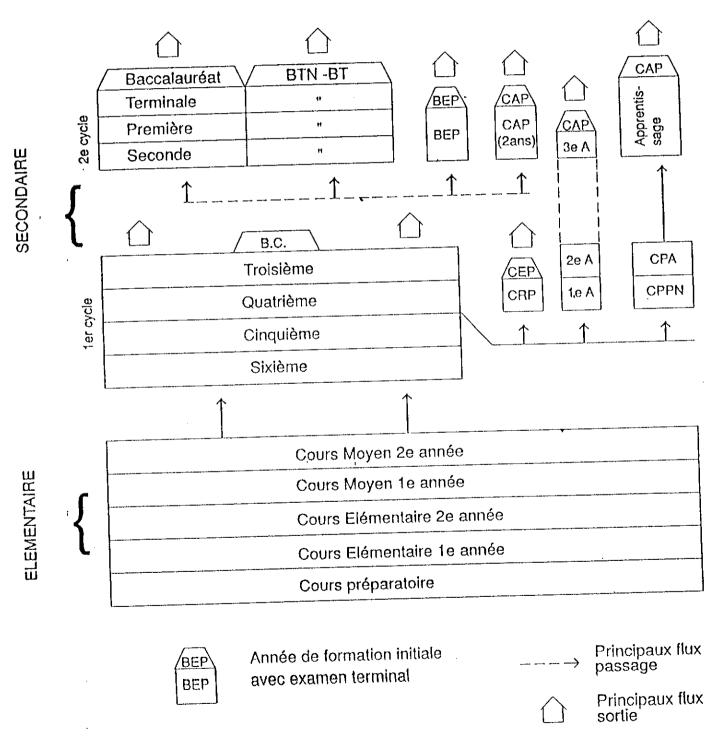
Annexe 1bis

			EGRE		2	D 0	EGR	E		B. T.	s.	TOTA	KUX .	TOTAL.
	CONTINUES		, Luit	1er CYCLE		2d CY.	2d CY. COURT		2d CY. LDNG					GENERAL
		Public	Prive	Public	Privé	Public	Privé	Public	Prive	Public	rive	Public	Prive	
ŽĪ	PRECHEUR	318										318		318
22	RIVIERE PILOTE	1518		1135								2653		2653
23	RIVIERE SALEE	1380		648							Ì	2028		2028;
24	ROBERT	2511	114	1213								3724	114	3838
ජ	SAINT ESPRIT	1098		615								1713		1713
26	saint Juseph	1481	86	912								2393	86	2479
27	SAINT PIERRE	742		594		278						1614		1614
28	sainte anne	478		253								731		731
29	SAINTE LUCE	820		211	156		33		76			1031	265	1296
30	SÁINTÉ MARIE	3114		1472								4586		4586
31	SCHOELCHER	2007		714		558						3279		3279
32	TRINITE	1820		1164		976		1413		139		5512		5512
33	TROIS ILETS	567		181							!	748		748
34	VAUCLIN	1024		400								1424		1424
			 				-		ļ	420		31754	465	32219
	Total page	18878	200	9512	156	1812	33	1413	76	139	0	31/54	Cor	JEE 17
	TOTAL DEPARTEMENT	50187	2839	267 17	1854	7683	529	7132	1015	565	150	92284	6387	98671

EFPARCO9

10.01.90

SCHEMA DU SYSTEME SCOLAIRE (1)



⁽¹⁾ Tiré de "Aspects du Monde Educatif " -INSEE -Dossiers Antilles-Guyane n° 11 - 1986

TABLEAU du NIVEAU SCOLAIRE de la POPULATION de PLUS de 15 ans (ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires).

	80 et	75 =	70 11	65 "	60 "	ა ა	50 =	₽ 55	40 "	ယ ဟ	30 "	25 "	20 "	16 a	TRANCHE
	plus	79 "	74 "	69	64 "	59 =	54 "	49 ==	44 "	39 m	34	29 "	24 "	19 ans	HE d'AGE
2 041		104	150	117	μ ω μ	120	129	113	ω U	124	159	151	121	59	NON DETERM.
11 822	66	1 036	1 446	1 509	1 202	1 017	1 022	838	459	319	299	328	361	237	NON SCOLAR
5,23	31,20	20,72	19,72	16,50	10,86	7,88	7,24	5,33	3,00	1,85	1,51	1,50	1,28	2,09	940
2 215	i O	171	223	249	273	223	249	189	111	79	77	64	50	26	NIV. MATERN.
0,98	3,83	3,42	3,04	2,72	2,46	1,73	1,76	1,20	0,72	0,45	0,39	0,29	0,17	0,22	ф
89 791	3 010	3 192	4 476	6 005	7 788	9 234	9 699	10 457	8 986	8 094	7 297	6 143	3 524	1 364	NIV PRIM.
39,77	56,28	63,85	64,72	65,69	70,42	71,63	68,74	66,62	58,87	47,04	37,01	28,18	12,56	12,04	сko
81 301	42	508	820	1 225	1 614	2 155	2 776	3 639	4 764	7 079	9 981	13 222	23 217	9 641	NIV. SECOND.
36,01	7,87	10,16	11,18	13,40	14,59	16,71	19,67	23,18	31,21	41,14	50,63	61,12	82,79	85,13	φp
9 294	44	92	97	153	181	261	363	572	942	1 634	2 058	1 938	889	5 5	NIV. UNIVERS.
4,11	0,80	1,84	1,32	1,67	1,63	2,02	2,57	3,64	6,17	9,49	10,44	8,89	3,17	0,49	96
225 739	5 57	5 110	7 483	9 264	11 191	13 013	14 243	15 816	15 430	17 377	19 963	22 392	33 220	34 945	TOTAL

Annexe 4

Tableaux de répartition des moyens pour l'Académie - Année 1989-199

DOTATION F A Í 1990 SECOND DEGRE (Public et Privé) -- Propositions --

		RELIQUAT 89	DOTATION 90	TOTAL	1ère TRANCHE	2ème TRANCHE	RESERVI DE 20 %
ပ	FONCTIONNEMENT	57 375 F	990.565 F	1.047.940 F	400.000 F	447.940 F	20.000 F
PUBLI	H. S.		1.192.423 F 	1.192.423 F 7 226 HS	400.000 F = 2 424 HS	732.423 F = 4 438 HS	60.000 F 363 HS
444	FONCTIONNEMENT	-	85.650 F	85.650 F	30.000 F	45.650 F	10.000 F
PRIVE	H. S.		85.650 F = 428 HS	85.650 F = 428 HS	30.000 F = 150 HS	45.650 F = 228 HS	10.000 F = 50 HS

AIDES ATTRIBUEES EN 1ère TRANCHE (Mars 1990)

		MONTANT 18re TRANCHE	AIDES ATTRIBUEES	AIDES SOUS RESERVE	TOTAL ATTRIBUE	RELIQUAT
31.10	FONCTIONNEMENT	460.000	182.000	EN 973: 20 000 F IREM = 20.000 F CAFPET = 7 600 F	229.500	170.500
PUB	H. S.	2 424 HS	1 516 HS	EN 973 = 310HSE IREM = 300HSE	1 696 HS	722 HS
IVE	FONCTIONNEMENT	30.000 F	3 000 F	Couvent Cluny 5.052 F	8 052 F	29.198 F
g.	H. S.	150 HS	150 HS	-	150 HS	0

AIDES ATTRIBUEES EN 1ère TRANCHE (Mars 1990)

	SUBVENTIONS	MONTANT 2è TRANCHE	AIDES ATTRIBUEES	AIDES SOUS RESERVE	TOTAL ATTRIBUE	RELIQUAT	
LIC	FONCTIONNEMENT	447.940 F	208.000		208.000	239.940	
PUB	Н, S.	732.423 F 4 438 HS			2 271	2 167	
w	FONCTIONNEMENT	45.650 F	-			45.650 F	
P.R.	H. S.	45.650 F 228 HSE	306	_	306	-78	

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture. techniciens, des ingénieurs, des vétérinaires et des agents du secteur tertiaire pour produire, transformer, commercialiser les produits agricoles et contribuer au développement Il forme des agriculteurs, des ouvriers qualifiés, des économique et social du milieu rural

prépare aux CAPA, BEPA, BAC PRO, L'enseignement technique BTA, BAC D', BTSA dans les CEPA

d'enseignants et de vélérinaires d'ingénieurs, de chercheurs, L'enseignement supérieur prépare à des carrières dans les

ENSA ENSA

protessionnelle ou de reprendre La formation continue permet de compléter sa formation des études agricoles dans les

: formation professionnelle continue s'adresse :

CFPPA

Æ

- aux jeunes sortis du système scolaire et qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle,
- aux adultes qui souhaitent :
- s'installer en agriculture,
- acquerir une formation professionnelle de base,
- élever leur niveau de qualification,
- se specialiser.
- -- crages. lorsqu'ils sont agréés, peuvent donner lieu à rémunération.

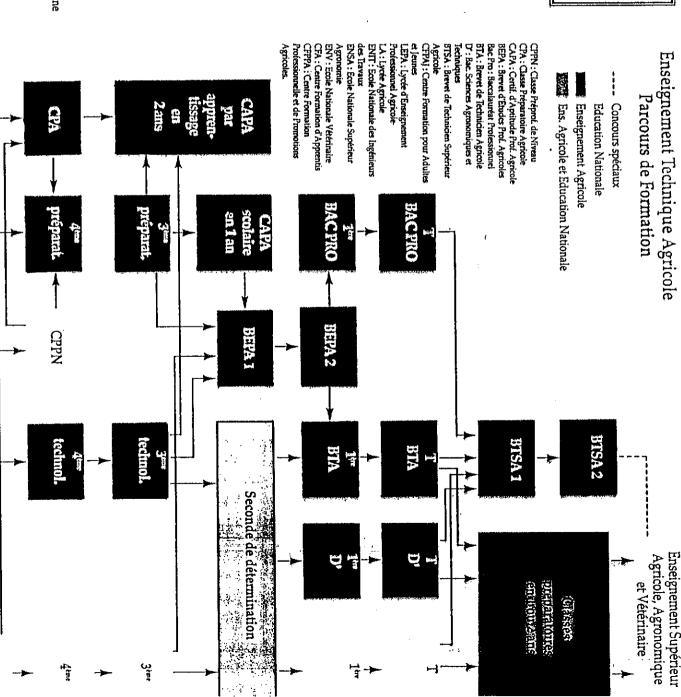


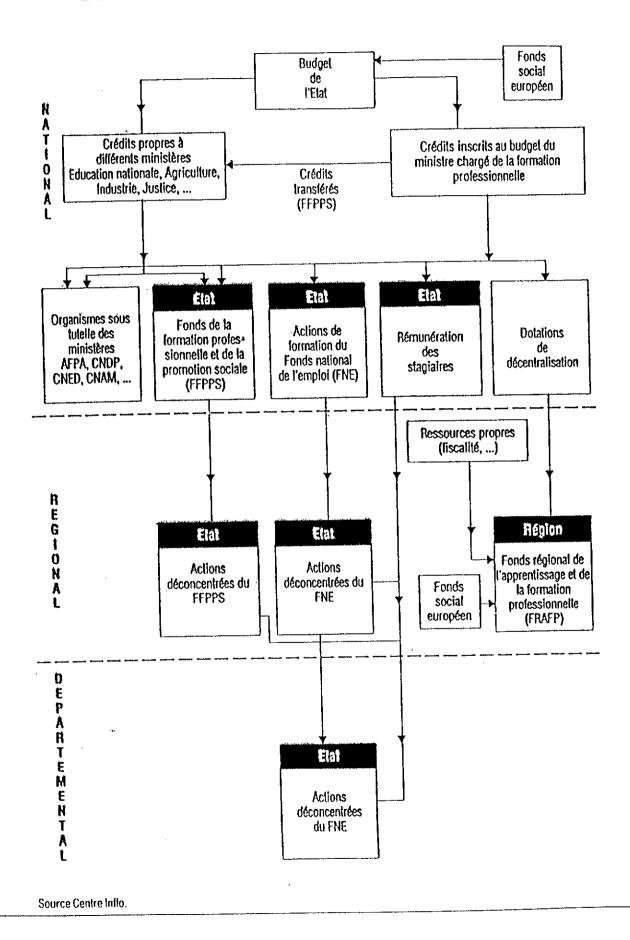
Tableau I-22 - Bilan des transports scolaires dans le département de la Martinique

RIVIERE PILOTE Gré à gré	MORNE VERT	MORNE ROUGE	MARIGOT	MACOUBA	Gré à gré	LORRAIN	LAMENTIN	Gré à gré	GROS MORNE	1	FONDS SAINT-	FRANCOIS	Gré à gré	DUCOS	DIAMANT	CASE PILOTE	CARBET	BELLEFONTAINE	BASSE POINTE	Dél. de compétence	Gré à gré	BOULLON	AJOUPA-	ANSES D'ARLET	COMMUNES
) <u></u>			2	<u> </u>			6		ယ			TAF	, ,	ы	一		<u>, </u>	_	2				2	Entr.
U	·ω			0	ы	}		1		7			14			2			<u>,_</u>	ယ				8	Cars
36/	135		3	252	92	38		323		386			911	90	157	54		30	22	134				151	Cap.
180	294	•	92	623	159	40	,	898	7220	860			2434	280	403	83		132	21	186				224	Elèves
214	68		30	125	10	တ		125	3	102			250	40	4	32		36	0	34				67	B
	۱ ,		2		12	2		<i>1</i> 2 0		·	ယ	ب	TAF		N		<u> </u>				<u></u>		ы	2	Entr.
	۱ ,		2		4	- 4	2	7	3 h	,. <u> </u>	ω	ш	Ç,		C,	ы	ယ	1)	2	ω		<u>,</u>	2	ω	Cars
	٠	24	9		141	193	90	226	33	55	87	30	324		252	110	131	77	51	175	9	22	127	115	Cap.
	٠ ب	31	107		169	302 —	ا اد	248	105	109	100	6)	344		303	4	251	96	103	186	9	28	174	364	Elèves
		720	92		140	139	120	% 79.1	ដូខ	30	168	16	154		389	134	76	220	86	102	හ	74	52	158	Ŕ
	ω	2	ယ	2	121	2		4 œ		տ	ယ		-	•	ယ	2	-			w	,	w		72	Entr.
	875	208	199	623	328	342	į	1142	2002	1074	100	6)	2838		986	127	251	132	124	372		211		588	Elèves
	282	241	122	125	150	147	į	790 780 TO89	200	154	168	16	420	,	389	166	76	35	74	136	1	188		225	B
1	5030	882	1624	7012	2216	3368	,	11107		11265	1193	330	17844	,	7972	1172	1614	1962	741	3526	i i	10908		1914	Coût du iour

		- ·	_		-			<u> </u>			- -	7.5		. =						
Robert ADAPEI	Ass.P. Savane -	Handicapés	A. AC.ASS.	TROIS-ILETS	VAUCLIN	TRINITE	SCHOEL CHER	SAINT-PIERRE	SAINTE-MARIE	Gré à gré	SAINTE-LUCE	SAINT-JOSEPH	SAINT-ESPRIT	SAINTE-ANNE	Gré à gré	ROBERT	RIVIERE SALEE	PRECHEUR		COMMUNES
				7	ယ	ယ		۳	SAR	2	ယ	4		,		7	ယ		į	Entr.
				4	14	9	6		13	2	4	15	4	ω	2	10	7		(Cars
				183	609	269	223		22	56	162	473	158	170	140	552	402) } }	Cap.
				156	711	410	856		232	103	299	1082	241	381	231	893	355			Elèves
		•		68	179	96	212		154	<u>3</u> 4	86	52	57	173	16	280	124			KID
-	. ,	<u> </u>	(ယ္	•	ŧ	12	w	 _	ω	ĸ	ATS	w)	2	Ŋ	4	73		Entt.
	,			,	Ŋ	,	,	2	13		Ŋ	13	7	μ	w	9	Ŋ	2		Cars
	9	30	v) 1	209	,	,	2	708	26	230	347	258	55	145	410	261	120	٢	Cap.
	9	, <u>15</u>	14	`,	258	•	,	76	736	<u>ئ</u>	187	706	242	56	117	441	287	206		Elèves
		50	142	<u>`</u>	130		1	73	458		244	228	224	26	170	376	$\frac{213}{2}$	76		km
	-	ا	٠,	۰ ــ	· ~	ı U	·ω	2	·ω)	v	4	4			12	S	2		Entr.
	v	v	, ;	126	969	410	856	76	1968	3	624	1788	283	43/) 	1682	2	206		ntt. Elèves
	,	٧	144	0	309	38	212	3	210	}	382	280	281	66.T	3	C1/	33/	76		kin
	ı	1	840	04/	9861	2945	3/29	38/	14/85		5454	16041	40/2	3908	200	//65	27679	1555	jour	Coût du

 Cap.: capacité Elèves : nombre d'élèves transportés km : nombre de km parcourus par jour 	 Entr.: nombre d'entreprises de transport scolaire Cars: nombre de cars correspondants
--	--

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis 20 ans ...

1970

L'accord interprofessionnel du 9 juillet sur la formation et le perfectionnement professionnel prévoit des dispositions concernant la formation professionnelle des jeunes travailleurs et des apprentis, le droit, pour les salariés menacés de licenciement collectif, à une formation rémunérée par l'employeur, l'autorisation pour tous les salariés de s'absenter pendant le temps de travail pour suivre une formation de leur choix.

1971

La loi du 16 luillet étend certaines dispositions de l'accord, mais prend également de nouvelles mesures. Elle confirme le droit au congé de formation pour tous les salariés; elle institue pour les employeurs l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue; elle précise le rôle des représentants de salariés en matière de formation; elle réorganise l'aide de l'Etat à la rémunération des stagiaires et prévoit des dispositions particulières pour des catégories de travailleurs autres que les salaries.

1975

La loi du 16 juillet est votée alors que le marché de l'emploi se détériore. Les pouvoirs publics ouvrent aux employeurs la possibilité de participer au financement des actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi.

La foi du 31 décembre instaure le contrôle par l'administration publique des établissements de formation recevant les fonds des employeurs.

- 1976 L'àvénant du 9 Juillet à l'accord de 1970 améliore les dispositions relatives à la rémunération des stagiaires et précise dans quelles conditions devront s'organiser, dans l'entreprise, les délibérations du comité d'entreprise sur la politique de formation.

1978

La loi du 17 juillet donne une nouvelle définition du congé de formation qui renforce le caractère individuel de ce droit et son objectif de promotion sociale et culturelle. Elle donne une autonomie au congé de formation par rapport au plan de formation.

1980

La loi du 12 juillet énonce le principe des formations professionnelles alternées.

1982

L'ordonnance du 26 mars organise la formation alternée des jeunes de 16 à 18 ans.

L'avenant du 21 septembre à l'accord de 1970 modifie le mode de financement du congé de formation qui est assuré par un système de financement mutuel géré par des organismes paritaires agréés par l'Etat. Il renforce aussi le rôle du comité d'entreprise en matière de formation.

1963

La foi du 7 Janvier stipule que la région reçuit compétence générale pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Elle finance toute action de formation.

L'annexe du 26 octobre à l'accord de 1970, relative aux formations en alternance, prévoit trois formules de formation des jeunes dans l'entreprise.

1984

La loi du'24 février réforme en profondeur l'ensemble du livre IX du Code du travail : la modification du mode de financement du congé individuel de formation et son extension aux travailleurs d'entreprises de moins de 9 salariés: la loi favorise le développement des négociations de branche et le comité d'entreprise se voit confirmer dans son rôle de consultation sur

ı,

l'obligation pour les employeurs de participer au financement des formations en alternance des jeunes.

La loi de finances pour 1986 instaure

1986

L'ordonnance du 16 Juillet, relative à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, prévoir l'exonération des charges sociales pour les employeurs embauchant des jeunes de 16 à 25 ans. L'accord Interprofessionnel du 20 octobre sur l'emploi institue des conventions de conversion offertes au salariés licenciés.

1.987

La loi du 10 juillet met en place les formations en alternance pour les chômeurs de longue durée adultes.

La loi du 23 juillet réforme l'apprentissage et revalorise cette voie de formation en permettant notamment la préparation de l'ensemble des diplômes et titres professionnels par cette filière.

Le protocole d'accord du 3 juin, accord national interprofessionnel, appelle les branches à négocier sur la formation, particulièrement pour accompagner la diffusion des technologies nouvelles, élever la qualification des salariés, prendre en compte la spécificite des PME.

La foi du 30 Juillet stipule que les employeurs doivent consacrer au financemen: de la formation 1,2% dont 0,3% consacré aux formations en alternance des jeunes.

La loi de finances pour 1988 institue le crédit impôt formation pour encourager l'investissement formation dans les entreprises.

1988

La fol du 4 janvier associe plus étroitemenles partenaires sociaux à la gestion du conga individuel de formation.

La foi du 12 juillet précise les modalités de prise en charge par l'Etat et les régions de la rémunération de certains stagiaires de formation professionnelle et proroge les exonérations de charges sociales des contrats d'apprentissage.

1989

La loi du 13 Janvier précise que les stages d'initiation à la vie professionnelle ne peuver se substituer à des emplois permanents à duradéterminée ou saisonniers.

L'accord du 1er mars 1989, relatit-. l'insertion professionnelle des jeunes, unit l'ensemble des dispositions conventionnelle relatives aux stages d'initiation à la vie profes sionnelle, contrat de qualification et contra d'adaptation.

L'avenant du 29 mai à l'accord de 1970 précise les règles de prise en charge du demandes de congé individuel de formation par les organismes paritaires.

1990

Lol du 4 Juillet 1990, Adoption de la loi sa le crédit formation relative au crédit formatien à la qualité et au contrôle de la formation pr fessionnelle continue.

Ce texte étant le crédit de la formation à l'esemble des salariés.

les objectifs et les moyens de la formation professionnelle; la création des "engagements de développement de la formation": l'introduction de dispositions consacrées aux jeunes de 18 à 25 ans reposant sur le principe de l'alternance.

1985

La foi du 5 août autorise le ministre chargé de l'emploi à conclure, dans le cadre du Fonds national de l'emploi, des conventions avec des entreprises qui souhaitent faire bénéficier d'un congé de conversion leurs salariés frappés par un licenciement économique,

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION: FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans le cadre de la décentralisation, les contrats de plan sont un instrument privilégié de la relation Etat-Région. L'objectif de la procédure est, sur la base de l'acceptation des grandes priorités de chacun des partenaires, de déterminer au niveau régional une stratégie conjointe de développement sur cinq ans, de la traduire dans les taits par la définition d'un certain nombre d'actions ou d'opérations menées et financées par les deux partenaires, l'Etat et la Région, soit conjointement, soit en complémentarité. Puisque, par les lois de 1982, les régions exercent pour la formation professionnelle une compéténce de droit commun et que l'Etat, par les sommes qu'il distribue et investit, deméure un bérateur principal dans ce domaine. Il n'est pas étonnânt, compte tenu de l'enchevêtrement des compétences et des crédits, que cette matière soit l'un des objets prioritaires de ces contrats de plan.

La seconde génération des contrats de plan

Un bilan dressé à là fin du IX* plan a permis de montrer que dans t'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, les contrats de plan conclus pour la période 1983-1989 avaient joué un rôle positif d'impulsion et d'orientation, bien que les moyens qui leur àvaient été consacrés aient été modestes. Aussi pour les années 89-93 qui constitueront celles de la mise en œuvre de la deuxième génération des contrats de plan, il a été décidé de reconduiré la procédure contractuelle en lui donnant, pour la formation professionnelle, un caractère prioritaire en élargissant notamment le champ des domaines contractualisables, pour mieux tenir compte des priorités du développement régional puisqu'on avait constaté que le champ des premiers contrats de plan étaient trop limité aux seules actions relevant des filières prioritaires définies en 1983 et à l'information sur la formation. De même, dévaient être àugmentés les moyens budgétaires.

Ainsi s'est àffirmée la vocation des contrats de plan à être des outils opérationnels engageant, par l'action et de manière pluriannuelle, l'Etat et les conseils régionaux.

L'année 1988 fut cette de la négociation et de la rédaction des nouveaux contrats Etat-Région correspondant au X' plan. Cette procédure fut coordonnée et régulée au niveau national, au nom du Premier ministre par la DATAR. Elle à connu plusieurs phases depuis l'élaboration des mandats de négociation donnés aux préfets de région jusqu'à la formulation des accords finaux dans des contrats signés par les deux parties.

Le cadre général

Le mandat a été băti autour de cinq domaines prioritaires de contractualisation.

Les actions portant sur l'environnement de la formation

Ce premier axe vise à proposer la mise en place dans chaque région, des différents instruments d'aide à la décision et d'amélioration de l'Information des utilisateurs.

Ce type de besoin à été très targement exprimé lors des premières consultations régionales. Il est également apparu que le contrat de plan constituait la procédure la mieux adaptée pour mettre en place et développer les instruments et outils qui seraient utilisés de manière conjointe par l'Etat, le conseil régional et plus targement par tous les décideurs en matière de formation professionnelle. C'est ainsi, qu'outre la poursuite de la gestion conjointe des CARIF, a été proposé le développement d'une fonction d'observation, de diagnostic, d'évaluation prospective de la formation dans son articulation avec le développement économique et social régional.

De même, les dispositifs d'aide au conseit en formation pour les entreprise devalent être encouragés.

Les progràmmes à caractère stratégique

Ce deuxième axe prévoit une contractualisation sur les programmes ayant une portée transversale et visant à un renforcement de la compétitivité générale de la Région. Ces programmes étaient conduits antérieurement avec les seuls moyens de l'Etat. Leur introduction dans le champ de la contractualisation devrait permettre à la fois une meilleure coordination et une démultiplication des moyens incitatifs mobilisables sur ces objectifs transversaux.

Relèvent donc de ce second axe :

— les actions visant au développement de la formation des salariés dans les entreprises (à cet effet l'instrument national des « engagements de développement de la formation » est contractualisable en faveur des branches comme des regroupements géographiques);

 les actions visant au transfert et à la diffusion des innovations luchnologiques en particulier en direction des PME-PMI; les actions visant un renforcement des compétences internationales des entreprises.

Les opérations régionales spécifiques

Ce troisième volet vise des opérations de formation ayant une dimension régionale forte, ciblée sur les potentiels régionaux ou locaux. Elles dolvent correspondre à des orientations priviléglées par les décideurs régionaux.

A ce titre, peuvent être soutenus des programmes qui devroit permettre le renforcement des compétences régionales dans certains secteurs ou fillères, soutenus par les acteurs locaux su le plan économique. Ainsi, désormais, tourisme et agriculture ne sont plus exclus a priori. De même, entrent dans ce volet les actions qui pallient des déficits patents de compétence. On retrou vera donc, des actions sectorielles comme la lutte contribiliettrisme, des actions catégorielles, concernant des publicispécifiques (CLD, femmes en difficulté, salariés en reconver sion), des actions concernant des zones infrarégionales rete nues par ailleurs dans les contrats pour des programme d'aménagement et de développement spécifiques : zones de développement social (DSQ), zones rurales fragiles ou zones d conversion industrielles retenues dans les contrats au titre de PACT (programmes d'aménagement concentré du territoire).

La modernisation de l'ottre de formation

Par ce volet, qui mobilise à la fois des crédits de fonctionnemen et d'investissement, on cherche une action qualitative en profon deur sur la structure de l'offre de formation et une transformatio des conditions d'accès à la formation. Les opérations qu'il recouvre sont donc par nature extrêmement variées puisqu'elles vent plus le développement des instruments et des pratiques notamment celles qui permettent une individualisation accrue d'l'offre pour l'usager.

On retrouve donc la mise en place ou le renforcement des cer tres de bilan, les APP, les outils multimédia de la formation, la d versification des politiques de formation des formateurs, 1 rénovation, l'extension et la diversification des capacités régionales de formation continue.

La rénovation de l'apprentissage

Une place spécifique est réservée à la rénovation de l'apprentis sage. Ce dernier votet vise à prolonger l'effort déjà entrepris pa l'Etat et les régions pour rénover et moderniser le dispositif d' l'apprentissage. Deux domaines sont particulièrement visés :

- la rénovation des moyens pédagogiques au travers de no vettes techniques d'enseignement et de formation professionelle;
- la revalorisation du contenu des formations dispensées e apprentissage comprenant l'évaluation du niveau des qualifications, la diversification et l'adaptation des moyens de formation et le renforcement de la qualité des formations.

Des moyens accrus

Les moyens prévus par l'Etat pour ces nouveaux contrats or connu un accroissement considérable puisqu'ils s'élèvent à plu de trois milliards de francs sur la période. De fait, la reconnait sance unanime du rôle de la formation dans le développeme économique, l'élargissement des domaines contractualisable ont très vite conduit à dépasser les enveloppes formation rèsevées « a priori ». De fait, l'extension du domaine de négociatio s'est accompagnée d'une liberté de choix donnée aux décideur régionaux (prétets, présidents des consells régionaux) pour pr vilégler tel ou tel domaine qu'il jugerait particulièrement prior taire. Aucune instruction n'a été donnée sur la répartitlo souhaitée des opérations ou des moyens suivant les différent chapitres.

Les arbitrages budgétaires fiscaux n'ont que peu modifié structure des demandes telles qu'elles ressortaient des négoci tions régionales. Aussi, il est possible de considérer que la r partition actuelle des moyens entre les différents chapitres opérations reflète, dans des conditions satisfaisantes, les obje tits prioritaires que la négociation régionale a conduit à privil gier. Un effort particulier a été consenti pour les régior septentrionnales qui accusaient un réel retard. Ators que moyenne nationale des crédits d'Etat consacrés à la formatic dans l'ensemble des crédits de leur contrat est légèrement sur leure à 13 %, elle est de 19 % dans le Centre, la Franche-Comt la Bourgogne, le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Nomandie.

Bloc-notes

LE CRÉDIT FORMATION JEUNES

Dans une première phase réservée aux seuls jeunes demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle, le crédit formation jeunes propose, par son adaptation aux publics concernés, aux « 16-25 » ans d'accèder, par un parcours de formation personnalisée, à une qualification professionnelle reconnué et validée par une certification qui devrait accroître employabilité et insertion sociale et professionnelle.

En effet, à travers le développement des possibilités d'orientation des stagiaires, l'instauration d'un suivi personnalisé, le renforcement des procédures de validation, il s'agit de garantir une qualification réelle. De fait, le crédit formation est un élargissement des droits individuels à la formation.

Sa mise en œuvre au plus près de la population visée, dans son aire de vie, dans son bassin d'emploi, a nécessité une organisation en zones de formation couvrant l'ensemble du territoire. C'est dans ce cadre qu'un itinéraire de formation adapté à chaque demande individuelle devra être proposé à tous les jeunes concernés.

Ainsi, par là mobilisation des moyens, le crédit formation devrait jouer un rôle non négligeable pour rénover l'offre de formation et en accroître la qualité. En effet, les organismes de formation, pour être « agréés » dans le cadre du crédit formation, devront respecter un cahier des charges précis qui réprendra notamment trois grandes exigences :

— les formations rétenues dans le cadre du crédit formation doivent être orientées vers des emplois qualifiés :

— les organismes de formation devront moderniser les formations proposées pour assurer à chaque jeune la cohésion de son parcours ;

— les projets de formation éligibles au crédit formation devront être accompagnés d'une procédure précise de validation des acquis qui permettra, en fin de parcours, de certifier la qualification acquise par les jeunes. Elle devra être reconnue sur le marché du travail.

La zone de formation les pièces maîtresses

Le groupe opérationnel de zone (GOZ)

Chaque zone de formation comprend un GOZ présidé par le préfet de département ou son représentant.

Son rôle est d'impulser et de faire coopérer les acteurs du crédit formation, d'orienter l'offre de formation en fonction de la demande.

Sa composition doit permettre une large représentativité de toutes les instances administratives et pédagogiques (notamment les services extérieurs), avec une forte implication des milieux socio-économiques.

Le secrétariat technique est assuré par le représentant de l'ANPE dans le cadre du suivi statistique (fichier GIDE de l'ANPE).

Le GOZ est animé par le coordonnateur de zone.

Le correspondant (de la zone)

Le correspondant qui doit assurer le suivi de 50 jeunes en moyenne, est investi d'une double mission :

- accuellir et assurer le suivi personnalisé des jeunes tout au long de leurs parcours de formation ;
- mais aussi, avoir un rôle de coordination et d'animation au niveau de la zone.

Le correspondant se trouve dans la structure pilote d'accuell.

Il est nommément désigné dans l'engagement crédit formation signé entre le jeune et l'Etat.

Toutefols, si exceptionnellement un jeune change de zone, de département ou de région, il change de correspondant.

Le coordonnateur

Le préfet de règion, sur proposition du préfet de département, désigne pour chaque zone un coordonnateur, qui assure la liaison entre les intervenants du dispositif.

Le coordonnateur est sous l'autorité directe du préfet de département.

Une lettre de mission fixe son rôle.

Le budget de la coordination s'élève à 250.000 F par an en moyenne.

Les coordonnateurs sont soit salariés d'associations, soit mis à disposition par une institution. A ce titre, une convention signée par le préfet de région permet d'indemniser la structure qui les paye.

Une coexistence institutionnelle

Structure pilote (Accueil-Orientation-Suivi)

La structure pilote est choisie au sein des structures existantes : PAIO - ML - ALE - CID - CIDJ, etc. Elle est chargée de les coordonner et d'organiser le travail autour de pratiques et d'outils communs.

Pour chaque zone, le préfet de région, sur proposition du préfet de département, arrête la liste des structures d'accueil retenues et désigne la structure pilote.

Structure agréée pour le bilan

Cette structure réalise à la demande du correspondant un bilan spécifique : soit un bilan approfondi, soit un bilan simple. La fonction bilan est assurée en priorité dans la zone mais il doit exister une perméabilité d'une zone à l'autre.

Il n'est pas prévu de création de nouvelles structures, on utilise l'existant : ANPE, AFPA, Education nationale, CBE (cf. infra)...

Le préfet de région arrête la liste des organismes retenus pour réaliser ces bilans (sur proposition du préfet de département et après avis du COREF).

N.B.: Il et nécessaire d'instaurer un travail interinstitutionnel pour créer une pratique de bilan identique pour tous les jeunes.

Financement : budget unitaire moyen pour chaque bilan : 1.000 F/jeune.

Organismes de formation

Les organismes de formation sont sollicités pour participer au crédit-formation. Un label « crédit-formation » est donné aux projets retenus et non aux organismes.

Seront proposés à la labélisation les projets réalisés en fonction des objectifs de la zone.

La commission départementale de validation des acquis placée sous la responsabilité du recteur comprend les services et organismes valideurs-ainsi que le coordonnateur de zone.

Source: Numéro 27 de Point Jeunes Formation.

anders:	ESTERNATION CARREST AND POSSESSION (CALTER)
DÉFINITION	L'ieu de formation personnalisée animé par un organisme public ou privé ayant de bonnes références en mattère de formation professionnelle - des jeunes notamment -, dans le cadre d'une convention avec l'autorité publique.
ÖBJECİIF	. Formation générale et culture technique de base par une démarche personnelle d'appren- tissage.
MÉTHODE PÉDAGOGIQUE	. Autoformation à partir d'outils pédagogiques mis à disposition (bibliothèque, audio-visuel; ateller pédagogique,) . Soutien pérsonnalisé assuré par des formateurs et des personnes-ressources
PUBLIC CONCERNÉ	.Personne non scolarisée ayant un projet professionnet, effectuant une démarche volon- tairé de tormation et préalablement orientée par les structures d'accueil et d'Orientation (AN.P.E., P.A.I.O., C.I.O., organismes spécialisés). . Les jeunes de 16 à 25 ans révolus sont prioritaires.
TYPES DE PROJET VISES	Préparation d'un examen ou d'un concours (Niveau V ou IV) Attente de stage ou retour dans le système scolaire Formation complémentaire pour difficultés particulières ou besoins spécifiques Formation d'accompagnement (I.U.C entreprises Intermédiaires, contrats en alternance, jeunes volontaires,)
SITUATION DU BÉNÉFICIAIRE	. Staglaire de la formation professionnelle non rémunéré
PROCÉDURE PÉDAGOGIQUE	. Evaluation, conseil et orientation par la structure d'accueit (A.N.P.E., P.A.I.O., C.I.O.,) . Confrat d'objectits individuels entre chaque stagiaire et l'A.P.P. pour une durée de 1 à 6 mois et une présence hebdomadaire de 2 à 15 heures. . A l'issue du contrat, livret de certification des acquis du stagiaire avec mention de l'intilulé et du contenu de la formation suivie.
COUVERTURE \$OCIALE	. Les cotisations nécessaires de Sécurité Sociale sont prises en charge par l'Etat; pour les jeunes de moins de 26 ans, la démarche sera faite auprès du CNASEA par l'intermédiaire de l'APP. Les jeunes mineurs bénéficieront du maintien des allocations familiales.

HORAIRES	MODALITÉS D'ADMISSIC	DÉVELOPPÉS	DE PROJETS	D'INTERVEN	A CONTAC	DÉNOMINAI ET ADRESSE	ORGANIS	
HORAIRES D'OUVERTURE	MODALITÉS D'ADMISSION	OPPES	OJETS	DOMAINES D'INTERVENTION	PERSONNE A CONTACTER	DÉNOMINATION, ET ADRESSE	ORGANISME SUPPORT	
7 H 30 - 13 H 00 14 H 30 - 17 H 30	. Accueil par fanimateur (identité, niveau scolaire, projet). projet). Entretien avec l'ensemble de l'équipe pédago- plaue sur le projet, analyse au projet. Elaboration et passation du contrat d'objectiffs.	 Alternance d'Interventions de formateurs et de temps de travail autonome avec olde d'un anima- teur. Régroupements dirigés pour portaire des acqui- sitions, les compléter ou les maintents. Enseignement assisé por ordinateur Utilisation de flane-autocorrectives, etc Le matériel d'autoformation (bibliothèque, matériel triormatique) est accessible à fout sus utilisateurs à tout manment. 	. Se représenter à un CAP ou BEP après un échec . Préparer un concours administratif (catégorie C -8). Remise à niveau (TUC-SNP) ex. : trattement de texte, sténo, burecutique. Préparation d'un examen nécessaire à la titularisation d'un staté (ex. Brevet des catégos). Autres : soutien CNED. Autres : soutien CNED. Autres : acutien CNED. acchiniques de recherches d'emploi aphrabéticain	Enzeignement général Anglat Traitement de textes Droit, législation du Trovail et économie initiation à fintormatique (40 h) Technique de recherche d'emploi et communication	Responsable - Mille LAPORAL Marie Claire Secrétariat - Mille TRIME Flore	APP F.O.L Centre de Formation Professionnelle 1.8 im route de Didler 97200 FORT DE FRANCE Tel. 6400.17 - 6404.10	Fédération des Oeuwes Laïques de la Martinique (F.O.L.)	
	imateur (ide l'ensemble i bjet, analyse passation di	Interventions i cultonome s i cultonome s i cultonome s po Meter ou les fassité por d'autolom offautolom offautolom offautolom offautoloment.	isenter à un CAP ou run concours odmit de naveau (IVC-SNP) éno, burecutique ition d'un examen n fun stainé (ex. Bre soutien CNED techniques de rect aphabélisation	t général textes on du Trovall formatique (recherche a ortion	MIII9 LAPORA III9 TRIME Flor	nation Profes e Dictier FRANCE 5454.10	s Oeuwres Lo	
du lundi au vendredi	nitté, niveau : de l'équipe p du projet. u contrat d'al	nieventions de formatieurs et de autonome avec olde d'un anima- tis difigés pour portaire des acqui- léter ou les maintent. assisté por ordinateur acustifocorrectives, etc	isenter à un CAP ou BEP après un éch run concours odministratif (catégorie : o niveau (TUC-SMP) ex. : Indiement éno, bureautique. ition d'un examen nécessaire à la tifu fun stanté (ex. Brevet des cottéges) soutien CNED soutien CNED techniques de recherches d'emploi aphrabétisation	et économie a0 hj t'emploi	L Marie Clair	slonnelle	iques de la h	
					Ф.		vantnique	
8 H 00 - 12 H 00 14 H 00 - 17 H 00	Journes des 2 sexes motivés et acceptant une définanche de formation contractuelle compartant ou moins 3 obligations pédagogliques ce base : - Un blan - Line remise à niveau générale - Une sersibilisation à l'informatique.	Moyens humatins: . Pour l'acqueil et l'établissement des blans: 3 fornatieurs (1 éducatieur spécialisé, 1 chimatines de formation et 1 chimaphonaite). Pour la réalisation propriement die des centrats hat-vicuels staggares/APP. 5 fornatieurs vocationes en tornation générale - 2 fornatieurs vocationes en tromation générale - 2 fornatieurs vocationes en tromatique. Moyens matiériels : - 1 Babathèque ovec près de 100 currages de technàcique - 3 soiles de trovall - 1 crailles tristamatique - 1 pariseur trachique très diversité pour la formation dans les méties au boix, de la farantiele, de la coulure et du travail social.	Préparation à des examens généraux ou professionnels. Senstalisation à une famille de métien . Formation d'accompagnement (I.U.C., SVP, Contrats particulien.	Leu-ressources tovorisont la promotion des jeunes par l'auto-formation et l'insertion de tout projet dans le monde rural marithiquals, Les domaines d'intervention de l'APP/Sud touchent à toutes les dimensions de cette ruraité (culturelle - économi- que et sociale).	Monsieur 2021ME Alex : Responsable technique ou Madame LUCRY ; animateur principal	APP/Sud Avenue frontz Fanon • BP 20 Avenue frontz Fanon • BP 20 97211 RMERE PILOTE • Tél. 62,60,06 et 62,60,51 Non John au bourg de Rivière-Pilote, danz sa partie Non John au bourg de Rivière-Pilote, danz sa partie Non John au bourg de Rivière-Pilote, danz sa partie Non John au bourg	Association (AASM)	
	2 sexes mo formation of bilgations po fine remise of a l'informati	toins:Pour l'immatieurs (s'immatieurs (s'immatieurs (s'immatieurs ex/APP, 5 fair ex/APP, 5 fai	à des exam pis, in 6 une fan faccompag riiculiers.	es favorisant mation et ade rurol ma 1 de l'APP.// le cette rura le).	DME Alex : Re DRY ; anima	tr Fanon - Bi E PILOTE - Té E PILOTE - Té Dourg de Riv ler «En Carr Docques Rour Postes.	d'Action :	1
du jundi ou vendredi	thes et acc ontractuelle scagoglques s niveau gér que.	occueil et 16 1 éducateur 1 1 de decateur 1 1 de decateur 1 1 de decateur 1 1 de decateur 1 de de decateur 1 Balante	ens générai ville de méth nement (T.U.)	la promotio l'insertion de l'insertion de l'inserti	sponsable to	9 20 1, 62.60.06 et 1ère-Pilote, d 1èes) à 100 nain et à 20	Sociale de	
, .	eptant une compariant s ce base : nérale - Une	spécialsé, ? spécialsé, ? critie). ocation indicates en toractions en informo- use ovec près en informo- ille de trocial ries in es	ux ou C. SVP,	n ces Jeunes leur projet es domaines t à toutes les e - économi-	echnique ou	t 62.60.51 ant sa partie m en amont o m après la	Mamnique	
8H00-13H00 14H00-18H00	Avoir un projet profes	Deux formateurs à terr . Bibliothéque	Préparation aux conc. Remise à niveau pou qualificatie; Formations complém attemance, outres to jeunes)	. Enseignem . Monde act . Anglats . Espagnal	Mme Martine COUDER! Tel. 61.73.73 - Poste 20	APP. CAFOC Avenue Felix Eboue - Po (ancienne route de Sch 97200 FORT DE FRANCE Tel. 61.73.73	Centre Académique POC)	
	er professk	eurs à temp	n oux conco keau pour u ; complémer , autres tom	Enselgnement général Monde actuel (histoire, Anglas Espagnol	e COUDER!	APP. CAFOC Avenue Félix Eboué - Pointe des (ancienne route de Schoelcher) 97200 PORT DE FRANCE fel. 61.73.73	démique de	
du iundi ou vendredi	skomel préct.	າວs plein	Préparation aux concours, aux examens ; Remise à niveau pour enitrée en formation qualificante ; formations complémentaires (TUC; contrat en alternance, autres formations du dispositif jeurnes)	géographe,		Pointe des Nègres chæicher) CE	Formation (
vendredi			mens : mation contrar en spositif	. Enseignement général . Nonce actuel (histoire, géographie, économie_) . Anglais . Espagnal		yes	de Formation Continue (CA	
. Du lundi ou jeud souf lundi 8 H 00 . Le vendredi	. Tests d'éx projet de . Etude des par un gra	. Informatique et t . Audiovisuei . Enseignement as . Bibliotheque et a . Hébergement et . Espaces et lostin.	. Touries pre	. Jeunes e . Evoluatio	Mme LAUP M. PRIAM [APP. Becuss CFPA de Tri 97220 Travil Tél. 58.34.60		
ਪੂ ਮ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ ਪੂ	Tests d'évaluation des ac projet de formation. Etude des programmes i par un groupe d'experts.	Informatique et télématique Audiovisue Enseignement assisté par ardinateur (EA.O.) Elbiothèque et attellers pédagogiques Hébergement et restauration Expaces et lostin.	Touries préparations	Leunes et octuffes Evolucifico et orientation	Mme LAUPA (Poste 213) M. PRIAM (Poste 248)	APP, Becuséjour CFFA de l'Inhité - Becuséjour 97220 TRMITÉ Tél. 58,34,50	AFPA Martinique Association pour la Fo Adultes en Martinique	
7 H 30:12 H 30 13 H 30 - 16 H 30 7 H 30 - 12 H 00	acquis et ék s individuels ts.	ditque car ordinate s pédagogia uration		3.	Ĭ	A)OUT	mation Prof	
2H30 2H30	Tests d'évalution des acquis et élaboration du projet de formation. Etude des programmes individueis de formation par un groupe d'experts.	₹ (fAO)					APPA Martinique Association pour la Formation Professionnelle des Actuites en Martinique	

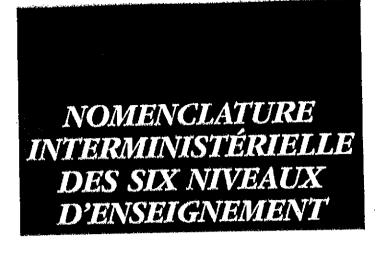
ES AD

E LA MARTINIQUI

STITEMBOLDS ACTIONS OF VIOLENCE OF VIOLANDERED VIOLES SERVED SECTION OF NOTAL BETTEEN ALTO SERVED SECTION OF V

Guet - Belt andymon

TYPE D'ACTIONS					
(Programme)	Durée de Formation	mathion	ditted on addit.	Effectifs	SHOTLVARKISHO
	En Contro	Mi entreprise		กาะด์ขนก	
1- Stages courts de 550 préparation à l'emploi 35 1	550 heures 35 Neures/semaine	2 mois 39 M/semaine	. Jennes de 16-18 ans de nivean VI & V his . Jennes de 18-75 ans	H00	. Mise à niveau géné et professionnelle
			primo-demendeurs d'emploi de très fulble nivenn		. Subvention: 19,20 houre-stagiaire en contreprise.
2- Stages long de 850 préparation à l'emploi 35	850 licures 35 ll/semuine	2) mois	. même public jennes 16-18 aus	07.	. Préqualification Adaptation
	S C P C C C C C C C C C C C C C C C C C	77 ST	18-25 uns	80	, mêmes barêmes de subvention que sta
3- Stages de formation 700	700 heures	viii. iriple	. Jeunes de 18-25 aus	390	Qualification de n.
	35 II/semmine	là 6 semalnes 👉	princ-domadeurs saus		IV
		39 II/semmine	qualification de		. Subvention : 22 F/1
			nivem du 2d cycle du		staglaire en centre
. Stages de réinsertion 300	300 heures	300 heures	. Chômeurs adultes de	270	Subvention Centre 20
en alternance			très longue durée ou confrontés à de graves difficultés de réin- sertion.		heure-stagiaire + 300 S.R.A. (coordination Subvention entreprison hood F / S.R.A.



NOMENCLATURE INTER-MINISTERIELLE DES SIX NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

NIVEAUX:

I et II: Personnel occupant des emplois exigeant normalenient une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieur

III: personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie, ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur

IV: Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien, ou du brevet de technicien

V: Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du Brevet d'Études Professionnel (BEP) ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou par assimilation du Certificat de Formation Professionnelle (CFP)

V bis: Personnel occupant des emplois supposant une formation courte d'une durée maximum d'un an conduisant notamment au certificat d'éducation professionnelle ou à toute autre attestation de même nature

VI : Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire

Les formations proposées par l'AFPA Martinique sont regroupées par «COMPLEXES DE FORMATION» et par CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES.

Annexe 14 - Evolution des dotations régionales en matière d'éducation et de formation professionnelle (budgets primitifs du Conseil Régional)

Libellé	1986	1987	1988	1989	Var.86/89
Dépenses d'investissement					
- Education	22 965 945	17 090 000	27 289 730	66 600 000	+ 190 %
- Formation professionnelle	9 050 000	9 270 000	15 070 000	18 000 000	+ 100%
- Total	32 015 945	26 360 000	42 359 730	84 600 000	+ 164 %
Dépenses de fonctionnement					
- Education	15 488 505	18 353 527	16 017 000	18 279 000	+ 18 %
- Formation professionnelle	91 833 578	94 687 690	98 932 952	11 1174 525	+ 21 %
- Total	107 322 083	113 041 217	114 949 952	129 453 525	+ 21 %
Total général	139 338 028	139 401 217	157 309 682	214 053 525	+ 54 %
- dont éducation	38 454 450	35 443 527	43 306 730	84 879 000	+ 120 %
- dont formation profes.	100 883 578	103 957 690	114 002 952	129 174 525	+ 28 %

Commentaires du tableau:

- La participation de la Région à l'effort en matière d'éducation et de formation a augmenté de plus de 50 % entre 1986 et 1989.
- Cet accroissement a surtout permis aux dépenses d'investissement de se rapprocher de celles de la section fonctionnement (investissements : 40 % des dépenses totales en 89 contre 23 % en 86).
- Parallèlement, du fait que la dotation d'investissement concerne surtout l'éducation (alors que le fonctionnement est principalement constitué des rémunérations de stagiaires et de la participation au fonctionnement des actions de formation professionnelle), c'est donc l'éducation qui bénéficie er priorité des fonds supplémentaires.

Annexe 14 bis - Programme d'actions et de dépenses correspondantes en matière d'éducation et de formation dans le cadre du Plan de Développement Régional pour la période 89/93

Libellé	Coût total (millions de F.)	Fonds Européen sollicité pour
		participation
1 - Actions de priorité 1		
1-1 Investissement		
- Construction de 2 lycées	400	FEDER
- Rénovation CFPPÁ	10	FEOGA
1-2 - Fonctionnement		
- Programmes d'insertions prof. des jeunes, de lutte	332,40	FSE
contre le chômage de longue durée et de qualification		(1990/93)
Sous-total 1	742,40	
2 - Actions de priorité 2		
2-1 Investissement		
- Construction ou extension de centres de formation	74	FEDER
2-2 - Fonctionnement		
- Programmes de formation, d'apprentissage,		
de recyclage	214,70	FSE
		(1990/93)
Sous-Total 2	288,70	
TOTAL GENERAL	1031,10	
- dont investissement	484 (47 %)	
- dont fonctionnement	547,10 (53 %)	

Annexe 15 - La DDTE : de la rémunération des stagiaires

1 - Nombre de stagiaires rémunérés

	1987	1989
Total	7779	10786
- AFPA Martinique	- 351	- 609
- Programmes Etat	- 7125	- 4595
(CLD)	(2110)	(1464)
(MAN)	(83)	(110)
(TUC)	(2889)	(3021)
(SIVP)	(2043)	*
- Programmes Région	- 146	- 702
- Stages agricoles	- 157	- 285

CLD : Stages pour chômeurs longue durée MAN : Stages de mise à niveau

TUC: Travaux d'utilité collective

SIVP: Stages d'initiation à la vie professionnelle * la rémunération des SIVP incombent au CNASEA depuis le 01/01/88

2 - Nombre moyen mensuel de stagiaires de la formation professionelle payés

	Pour l'Etat	Pour la Région	Total
1987	2516	153	2669
1988	2730	189	2919
1989	2280	402	2682

3 -Dépenses de rémunérations des stagiaires en 1989 (en francs)

Etat	53 058 960
Région	23 577 778
Total	76 636 738

Annexe 16 - Effectif du personnel de l'UAG

A - Enseignants

Professeurs	45
Maîtres de conférences	94
Agrégés	10
Assistants	17
Certifiés et adjoints d'enseignement	5
Lecteurs et allocataires	4
ATER	3
TOTALA	178

B - Personnels administratif, technique, ouvrier et de service (ATOS)

Administration scolaire universitaire	84
Ingénieurs, techniciens, administratifs	55
Bibliothèque universitaire	17
TOTAL B	156

C - TOTAL

TOTAL A	178
TOTAL B	156
TOTAL GENERAL	334

Annexe 17 - Budget de l'UAG

I - Sources de financement

Etat	60 %
Collectivités	28 %
Autres organismes (*)	12 %
TOTAL	100 %
	27 545 735,34 F

(*) Hôpital de Pointe-à-Pitre, CCIM, Droits universitaires, Taxe d'apprentissage, produits financiers

II - Répartition des subventions des collectivités locales

Conseil Général Guadeloupe	5,8 %
Conseil Régional Guadeloupe	13,6 %
Conseil Régional Guyane	13,3 %
Conseil Général Martinique	29,4 %
Conseil Régional Martinique	37,8 %
TOTAL	100 %

COMITE DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Immeuble Clitandre
Bd. de Verdun - 97200 Fort-de-France
Tél.: 59.63.00